

2025

LES POUVOIRS PUBLICS FRANCILIENS S'ENGAGENT





Les enjeux du territoire pour la qualité de l'air

L'amélioration de la qualité de l'air

Les bilans successifs de la qualité de l'air en Ile-de-France depuis 1990, publiés par Airparif, montrent que les concentrations de polluants dans l'air francilien sont en baisse depuis de nombreuses années : les concentrations moyennes en particules PM₁₀ ont baissé de près de 20 % sur les 15 dernières années et les concentrations en dioxyde d'azote ont baissé de plus de 30 % en fond urbain.

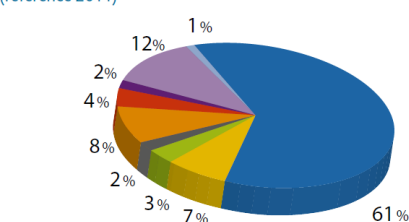
Chiffres clés

12 012 km²
12,1 millions d'habitants
8 départements
64 EPCI
1 296 communes
PIB de 30 % de la richesse nationale

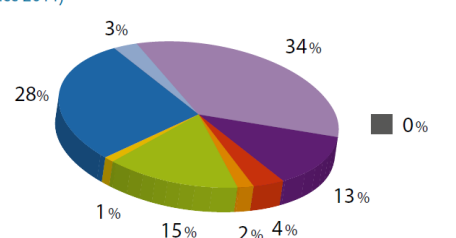
Les sources de polluants

En Ile-de-France, le transport routier est responsable de plus de la moitié des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) en 2014. Le secteur résidentiel-tertiaire est la principale source d'émissions de particules fines (PM₁₀). Les efforts engagés par le secteur industriel depuis de nombreuses années ont porté leurs fruits.

Émissions de NO_x en Ile-de-France
(référence 2014)



Émissions de PM₁₀ en Ile-de-France
(référence 2014)



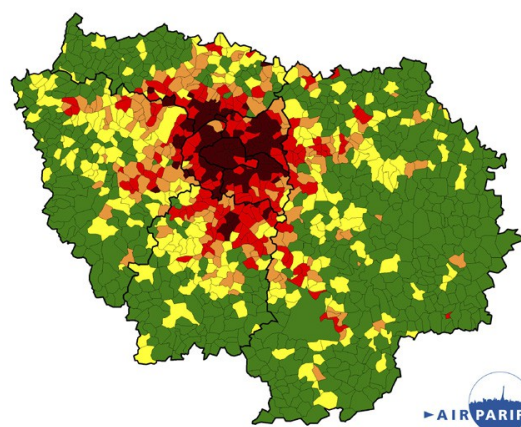
Répartition des émissions par sources en 2014

Le chauffage au bois contribue fortement aux pics de pollution observés pendant l'hiver.

800 000 ménages utilisent le chauffage au bois, soit 16% des ménages franciliens.

480 000 ménages utilisent des appareils peu performants, chauffant mal et polluant beaucoup.

29% des particules émises par an en Ile-de-France sont dues au chauffage au bois individuel, dont plus de la moitié proviennent des flambées d'agrément.

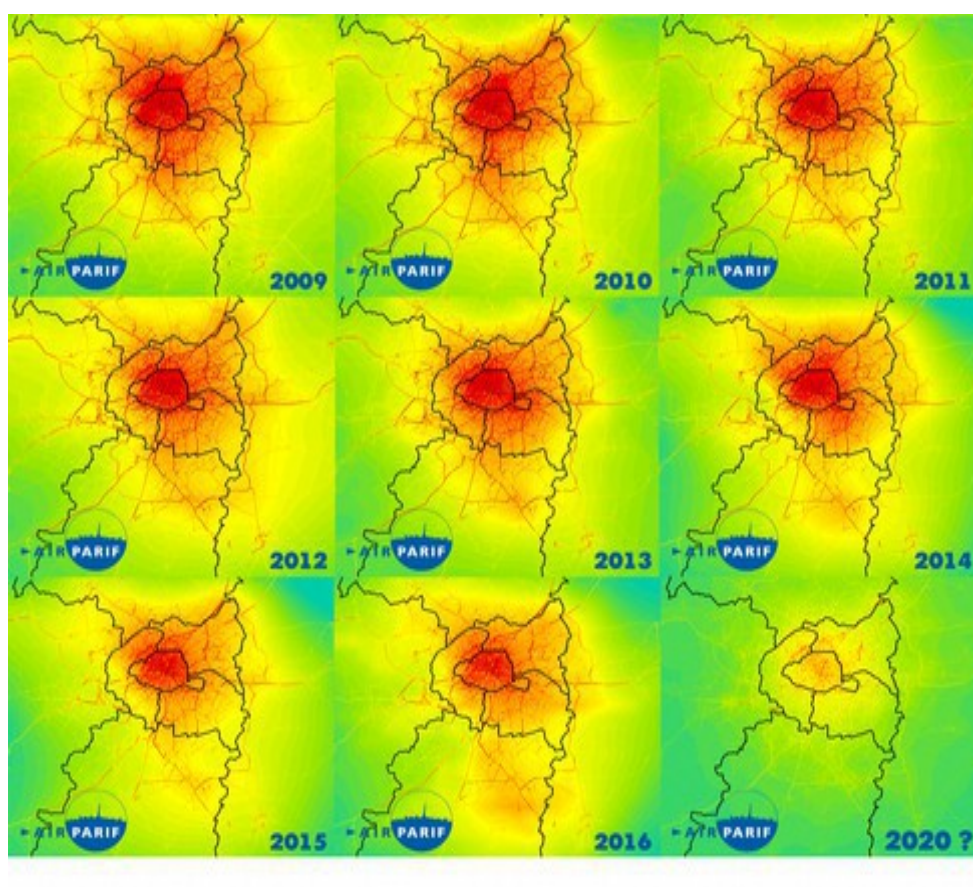


Densités communales
d'émissions primaires de PM₁₀
liées au chauffage au bois - 2014

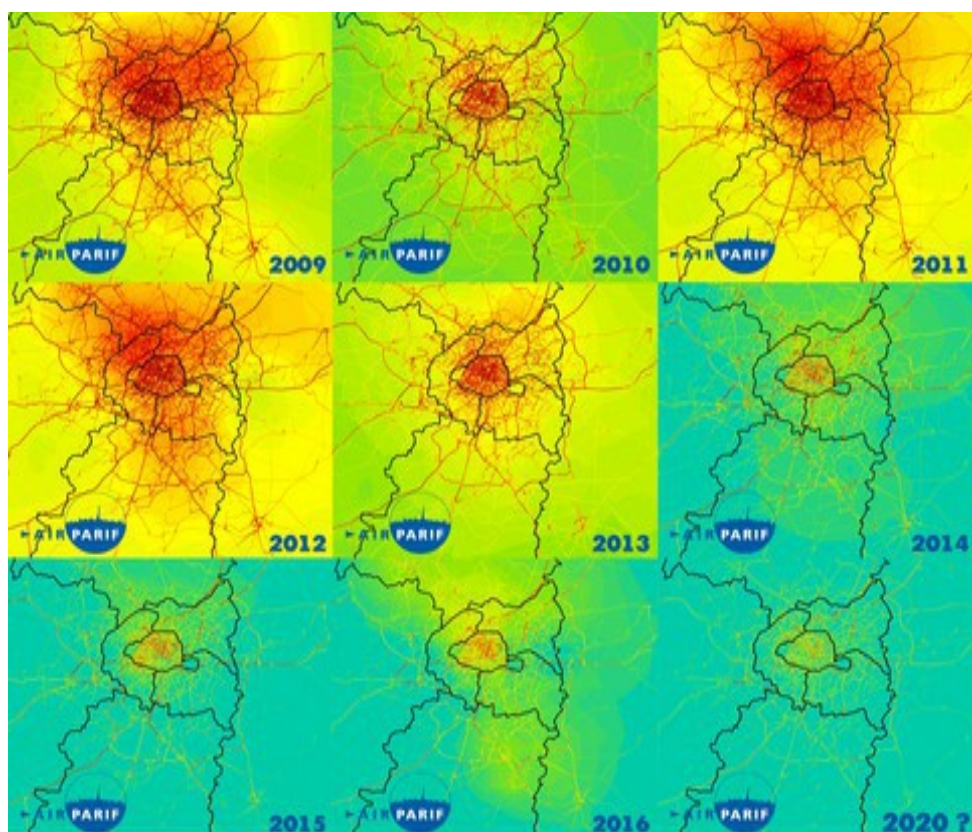
Les conséquences sanitaires de la pollution

La pollution atmosphérique a des conséquences sanitaires et économiques considérables pour la société. En 2015 en Ile-de-France, la pollution atmosphérique a été responsable de plus de 5000 morts prématurées, plus de 3 millions de journées de travail perdues. L'évaluation économique de l'impact sanitaire de cette pollution en 2015 est évalué à près de 8 milliards d'euros, soit 1 % du PIB francilien.

Evolution des concentrations moyennes annuelles de NO₂



Evolution des concentrations moyennes annuelles de PM₁₀





Pourquoi une feuille de route francilienne ?

L'urgence d'agir collectivement

Une urgence sanitaire pour améliorer la qualité de l'air des franciliens et diminuer leur exposition à la pollution de fond : 1,4 million de Franciliens exposés à des dépassements des valeurs limites en NOx et 200 000 à des dépassements des valeurs limites en particules en 2016.

Une urgence économique pour réduire la facture du coût de la pollution de l'air en Ile-de-France, qui s'élèvera à 7 milliards d'euros par an en 2020 si l'on ne met pas d'action supplémentaire en œuvre.

Une urgence juridique pour mettre fin aux deux contentieux européens pour dépassement des valeurs réglementaires en PM10 et NO2 et insuffisance des plans ainsi que pour répondre au Conseil d'État.

La compétence en matière de qualité de l'air est une compétence partagée. Chacun, citoyens comme professionnels et collectivités, doit prendre ses responsabilités et exercer pleinement les compétences qui lui sont confiées par la loi : la synergie entre les actions déployées par les pouvoirs publics franciliens est indispensable pour lutter efficacement contre la pollution atmosphérique et préserver la santé des Franciliens.

Des plans régionaux structurants aux initiatives locales : une action à tous les niveaux

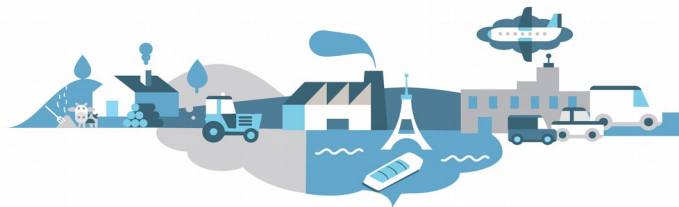
Au niveau national, l'Etat met en œuvre une série de mesures visant à réduire rapidement les sources de pollution atmosphérique qu'elles proviennent des transports, du chauffage ou encore de l'industrie et de l'agriculture : le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA). Au niveau régional, l'Etat a approuvé le plan de protection de l'atmosphère francilien (PPA) le 31 janvier 2018 composé de 25 défis déclinés en 46 actions pour agir sur tous les domaines de sa compétence.

La Région, en tant que chef de file climat air énergie, met en œuvre son plan « changeons d'air » adopté en 2016 et couvrant une dizaine de thématiques. La thématique des transports fait l'objet d'une attention particulière par l'échelon régional au travers de la feuille de route du plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF).

Une feuille de route pour présenter ensemble les actions des pouvoirs publics

La feuille de route pour la qualité de l'air a pour objectif d'aller au-delà de ces plans régionaux en dépassant les silos de compétences : elle rassemble et présente en un même document les actions mises à œuvre à tous les échelons du territoire francilien. Ainsi, les actions des plans régionaux structurants sont d'abord présentées, puis l'engagement pris par les signataires et enfin l'ensemble non exhaustif des initiatives locales, regroupées en 10 thèmes appelés « défis ». Cette feuille de route a vocation à participer à une feuille de route nationale permettant d'accélérer la reconquête de la qualité de l'air.

Elle a été élaborée, dans un premier temps, avec l'État régional, la Région, les départements, la Métropole du Grand Paris, les Etablissements Publics Territoriaux (EPT), les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) situés dans la zone sensible pour la qualité de l'air ainsi que la ville de Paris. Cependant, cette feuille de route est évolutive et ouverte à toutes les collectivités adhérant à ses principes et s'engageant activement pour la reconquête de la qualité de l'air.

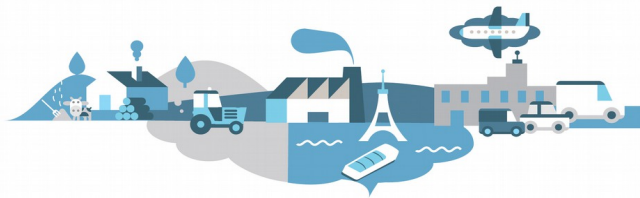


Sommaire



Le plan de protection de l'atmosphère.....	p 6
Le plan régional « Changeons d'air ».....	p 7
Le plan de déplacements urbains d'Ile-de-France.....	p 8
Le plan Climat Air Energie Métropolitain.....	p 9
Agissons ensemble !	p 10
Défi 1 : Optimisons les circulations.....	p 11
Défi 2 : Concrétisons la transition écologique des véhicules.....	p 14
Défi 3 : Covoiturons !.....	p.18
Défi 4 : Renforçons l'attractivité des transports en commun.....	p.20
Défi 5 : Optimisons la logistique en faveur de la qualité de l'air.....	p 24
Défi 6 : Protégeons les riverains en limitant l'exposition aux polluants...	p 26
Défi 7 : Avec le vélo, changeons de braquet.....	p 28
Défi 8 : Marchons, respirons !.....	p 33
Défi 9: Pour un air sain, chauffons malin.....	p 36
Défi 10 : Privilégions les chantiers propres.....	p 38
Défis 11 : Rationalisons nos déplacements professionnels.....	p 40
Annexe : L'action de l'État national.....	p 42





Trois plans régionaux structurants : Le Plan de Protection de l'Atmosphère d'Ile-de-France

Le PPA a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 31 janvier 2018. Construit autour de 25 défis, déclinés en 46 actions concrètes, il ambitionne de ramener notre région sous les seuils européens à l'horizon 2025 en complémentarité avec les plans nationaux et locaux. A lui seul, il va permettre de réduire fortement d'ici 2020, entre 40 et 70 % selon les polluants, le nombre de Franciliens exposés à des dépassements des valeurs limites de qualité de l'air.

Traduisant l'ambition de l'Etat pour réduire la pollution atmosphérique, le PPA vise tous les secteurs d'activité : l'aérien, l'agriculture, l'industrie, le résidentiel et les transports. Il vise particulièrement le chauffage au bois et le trafic routier, principales sources de particules fines et de dioxydes d'azote en Ile-de-France.

Le PPA prévoit de **fédérer, mobiliser les collectivités et coordonner leurs actions** en faveur de la qualité de l'air.

Les 3 défis du secteur aérien visent à réduire les émissions du secteur en agissant sur les émissions des unités de production d'énergie (APU) et des engins de pistes au sol et en diminuant les émissions des aéronefs pendant les phases de roulage. Le défi prévoit également d'améliorer la connaissance des émissions des avions et de la mettre à la disposition du public.

Les 3 défis du secteur agricole incitent les agriculteurs à changer leurs pratiques pour réduire les émissions d'ammoniac liés à l'épandage de fertilisants et donc des particules secondaires formées à partir de ce polluant. Les défis prévoient ainsi l'élaboration et la diffusion d'un guide des bonnes pratiques sur l'usage de l'urée solide, la formation des agriculteurs sur le cycle de l'azote et ses répercussions sur la qualité de l'air. Il prévoit également l'évaluation de l'impact de la technique du fractionnement du second apport sur céréales en hiver.

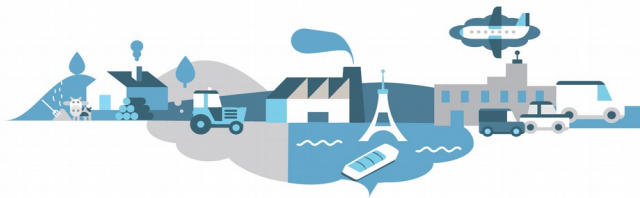
Le secteur de l'Industrie doit relever 4 défis. Ils concernent la réduction des émissions des installations de combustion et d'incinération. Les normes de rejet de ces installations sont ainsi sévères par rapport à la réglementation nationale. Un renforcement de la surveillance des installations est également engagé.

3 défis du PPA visent le secteur résidentiel. Ils incitent à renouveler les équipements de chauffage au bois anciens peu performants par des équipements moins polluants. Ils engagent tous les acteurs de la filière du chauffage au bois, du producteur au distributeur d'équipements sur la base d'une charte visant à réduire les émissions du secteur. Les acteurs du bâtiment et des travaux sont aussi engagés à réduire leurs émissions en élaborant une charte « chantiers propres ».

Le secteur des transports comporte 8 défis. Le PPA impose à chaque personne morale de droit public de plus de 100 personnes à réaliser un plan de mobilité pour rationaliser les déplacements liés à son activité et à encourager les modes de déplacement les moins émissifs. Il soutient l'élaboration des plans locaux de déplacement par les collectivités pour une meilleure prise en compte des mobilités durables. Il soutient les collectivités qui souhaitent s'engager dans la mise en place d'une zone à basse émission. Il encourage l'usage des modes actifs, le covoiturage et des véhicules peu émissifs. Enfin, il favorise une logistique durable plus respectueuse de l'environnement.

Le PPA prévoit également de **sensibiliser les Franciliens** aux enjeux de qualité de l'air et aux bons gestes pour réduire les émissions.

www.maqualitedelair-idf.fr



Trois plans régionaux structurants : « Changeons d'air en Ile-de-France », le plan du Conseil régional

La qualité de l'air a été placée **en tête des priorités de la Région en matière d'environnement et de santé**. Première thématique de la feuille de route environnementale que s'est fixée le Conseil régional, la qualité de l'air a fait l'objet d'un plan régional adopté dès juin 2016.

Ce plan est volontairement **transversal**, afin d'agir sur les différentes causes et différents leviers de la pollution de l'air en Ile-de-France. Il engage des actions dans une dizaine de thématiques :

- **Réduction des émissions polluantes liées au chauffage, aux transports et à la mobilité** : mise en place d'aides et de politiques régionales pour soutenir l'acquisition d'équipements de chauffage au bois plus modernes et moins polluants (fonds air-bois régional), soutenir l'acquisition de véhicules utilitaires propres, soutenir le développement des transports propres et mobilités propres, etc ;
- **Amélioration des connaissances**, avec le soutien financier apporté à AIRPARIF ;
- Amélioration de la qualité de l'air dans les espaces intérieurs, y compris les transports en commun ;
- **Soutien à l'innovation et à la recherche** : lancement d'un laboratoire d'innovation, l'IRILAB, pour structurer et susciter l'émergence et le développement de technologies nouvelles ; soutien à la recherche multidisciplinaire avec la labellisation et le soutien du Domaine d'Intérêt Majeur (DIM) « Qualité de l'air, Impacts sanitaires et Innovations technologiques et politiques (QI²) » coordonné par l'université Paris-Est Créteil ;
 - **Développement des tiers lieux de travail** pour éviter des déplacements (télétravail) ;
 - Formation professionnelle à la qualité de l'air ;
 - Sensibilisation et éducation ;
 - Exemplarité institutionnelle.

Le plan souligne **l'importance d'une gouvernance partagée et d'une coordination entre l'action de l'Etat et des collectivités**, ainsi que l'importance d'une évolution de certaines modalités de financement, notamment l'intérêt de la mise en place d'une taxe sur les poids lourds en transit en Ile-de-France.

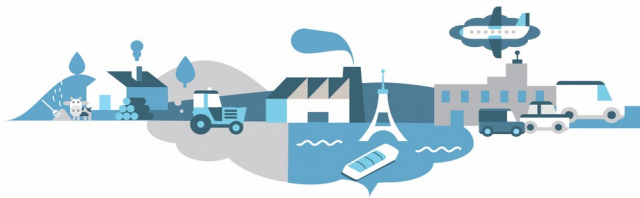
Le plan précise le rôle que la Région entend jouer en tant que **chef de file climat air énergie** (au titre de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014) :

- être **consultée sur les décisions locales qui ont un impact régional** en particulier en matière de restriction de circulation ;
- que **les effets d'éventuelles restrictions de circulation soient systématiquement évalués** sur l'ensemble du territoire régional pour éviter les effets de report et garantir l'efficacité collective comme l'équité des dispositions ;
- que soient évalués à l'échelle de la région, les impacts sur la qualité de l'air des plans d'actions et des grands projets d'intérêt régional ;
- développer des méthodologies et des outils en capacité d'éclairer les décisions en s'appuyant notamment sur AIRPARIF ;
- s'appuyer sur les PCAET réalisés par les autres collectivités pour que soient abordés plus systématiquement tous les leviers d'action pour diminuer les émissions sur les territoires concernés.

Ce plan est mis en œuvre **au travers de l'ensemble des politiques régionales**, et pris en compte notamment dans le cadre des Contrats d'Aménagement Régionaux (bonus environnemental) et des différents dispositifs d'accompagnement des collectivités locales et des entreprises. Il peut être téléchargé sur le site de la Région, rubrique « délibération » en tapant la référence CR 114-16.

Il sera prochainement complété par une **stratégie régionale énergie climat** qui devrait être adoptée par le Conseil régional en mai 2018.

www.iledefrance.fr



Trois plans régionaux structurants : **La feuille de route du plan de déplacements urbains PDUIF**

La feuille de route du PDU fixe entre 2017 et 2020, pour l'ensemble des modes de transport, les objectifs et le cadre de la politique de déplacements des personnes et des biens sur le territoire régional.

Défi 1 : Agir à l'échelle locale pour une ville plus favorable à l'usage des modes alternatifs à la voiture :

- Veiller à la bonne intégration des problématiques de mobilité dans les SCOT, PLU et PDU intercommunaux
- Enclencher ou conforter une réelle dynamique de développement urbain autour des transports collectifs structurants existants ou en projet

Défi 2 : Rendre les transports collectifs plus attractifs :

- Accélérer le renouvellement du matériel roulant
- Moderniser l'infrastructure pour améliorer l'offre
- Améliorer la qualité de service sur les lignes existantes
- Développer l'offre bus
- Réaliser des aménagements de voies réservées sur les autoroutes et voies rapides
- Expérimenter des navettes autonomes sur différents territoires en Ile-de-France
- Définir la stratégie en matière de transport par câble aérien en Ile-de-France
- Aménager des pôles intermodaux et multiservices
- Augmenter les services dans les gares d'Ile-de-France
- Permettre d'acheter son titre et de voyager avec son smartphone
- Développer des supports « sans contact » pour les voyageurs occasionnels

Défis 3 et 4 : Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacements et donner un nouveau souffle à la pratique du vélo

- Résorber les principales coupures régionales
- Développer des plans marches et des plans piétons
- Améliorer la cyclabilité du territoire francilien
- Augmenter l'offre de stationnement pour les vélos
- Déployer une offre de location vélo de longue durée
- Développer les actions de communication

Défi 5 : Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés

- Mieux coordonner l'action en faveur d'une plus grande sécurité routière
- Optimiser le réseau routier francilien
- Atteindre un niveau de qualité de service sur le réseau d'intérêt régional
- Résorber les points noirs de circulation
- Expérimenter et innover
- Faciliter la pratique du covoiturage
- Accompagner le développement de l'autopartage

Défi 6 : rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacements

- Rendre la voirie accessible
- Rendre les transports collectifs accessibles

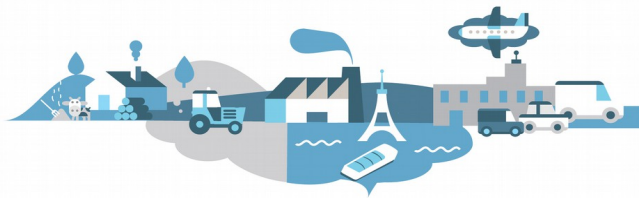
Défi 7 : rationaliser l'organisation des flux de marchandises

- Développer des espaces logistiques et agir sur le foncier
- Exploiter les possibilités du transport fluvial
- Organiser les livraisons et la circulation des poids lourds

Défi 8 : Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements

- Accélérer la mise en place de plan de mobilité dans les entreprises et administrations et le développement du conseil en mobilité
- Améliorer l'information de tous les voyageurs avec Smart Vianavigo

<http://www.pduif.fr/>



Un plan métropolitain

Le Plan Climat Air Energie de la Métropole du Grand Paris

Créée le 1er janvier 2016 au lendemain de la COP 21 et de l'Accord de Paris, la Métropole du Grand Paris a lancé dès le 23 mai 2016 l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Métropolitain, comme le prévoit l'article 188 de la Loi de Transition Energétique, qui confie aux EPCI l'élaboration des plans climat et l'animation de la transition énergétique sur leur territoire. Il s'agit d'une **démarche inédite** tant par l'ampleur des enjeux à adresser que par celle du territoire couvert. Le Conseil Métropolitain a validé à l'unanimité le projet de Plan climat lors de sa séance du 8 décembre 2017.

Ce premier Plan Climat, avec l'objectif ambitieux d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, fixe une feuille de route de long terme pour organiser la transition écologique, améliorer la qualité de l'air et développer la résilience de la Métropole et des 7 millions de Métropolitains.

En application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, cette stratégie sera déclinée à l'échelle des 11 établissements publics territoriaux et de la Ville de Paris, qui doivent élaborer d'ici fin 2018 des PCAET compatibles avec le Plan Climat Air Energie Métropolitain (article L5219-5 du CGCT). La Métropole veillera à la cohérence des objectifs et émettra des avis en ce sens sur les Plans Climats territoriaux.

En matière de reconquête de qualité de l'air, l'objectif visé est le respect de la réglementation européenne d'ici 2024 et le respect des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé à horizon 2030, avec :

Les orientations principales :

- Réduire les émissions liées au chauffage résidentiel et au transport routier, principales sources d'émissions de polluants atmosphériques.
- Travailler sur les émissions liées à l'agriculture et aux chantiers du BTP.
- Informer, mobiliser, soutenir tous les acteurs concernés.

Les actions phares :

- Chauffage : remplacer les systèmes de chauffage à bois anciens (fonds air-bois métropolitains)
- Transport : encourager le report modal et les nouvelles mobilités, accélérer le renouvellement du parc de véhicules existant, et maîtriser la demande en déplacement
- Agriculture : favoriser les pratiques agricoles respectueuses de la santé et de l'environnement

L'étude d'une Zone à Basses Emissions à l'échelle de l'intra-A86

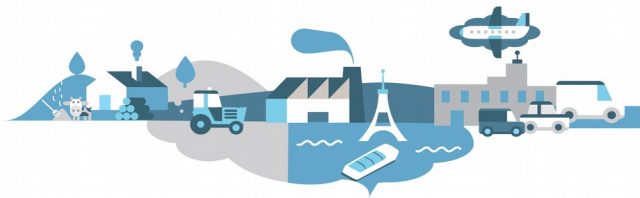
La Métropole du Grand Paris est lauréate de l'Appel à projet « Villes respirables en 5 ans », et a signé une convention le 22 novembre 2017, avec le Ministère de la Transition Ecologique et 7 autres collectivités (la Ville de Paris, les EPT Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Est Ensemble et Grand Orly-Seine Bièvre, ainsi que les Départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne).

Dans ce cadre, la Métropole du Grand Paris s'est engagée à réaliser des études de préfiguration d'une zone de circulation à basses émissions à l'échelle métropolitaine, qui comprennent des études de connaissance du parc roulant, des études permettant d'identifier les personnes concernées et d'évaluer les bénéfices socio-économiques à l'échelle régionale, et des actions de communication.

La Métropole du Grand Paris mène les études préalables pour accompagner, harmoniser et faciliter la mise en œuvre qui relève des pouvoirs de police de chacun des Maires concernés. Une large concertation au-delà du périmètre de la Métropole est prévue, et s'articulera avec les dispositifs existants en Ile-de-France.

La mise en place de cette action a été identifiée dans le cadre du PPA comme étant une mesure ayant un impact rapproché et important sur l'amélioration de la qualité de l'air. Les bénéfices attendus en termes de qualité de l'air dépassent le périmètre concerné par les mesures.

<http://www.metropolegrandparis.fr>



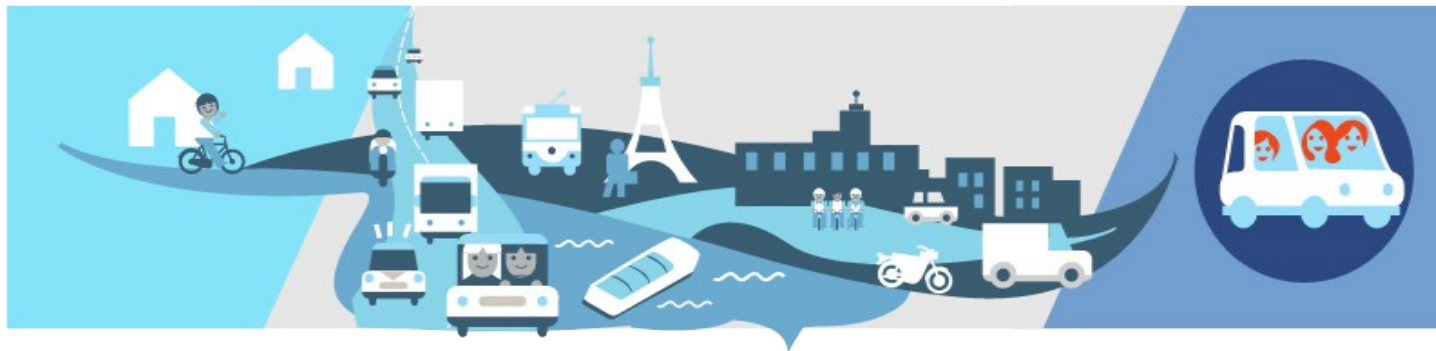
Agissons ensemble !

En s'associant à la feuille de route, les collectivités franciliennes conscientes des enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air, s'engagent à prendre une part active dans la réduction des émissions de polluants atmosphériques, pour atteindre le plus rapidement possible en Ile-de-France les objectifs de qualité de l'air fixés au niveau européen, et ensuite les objectifs définis par l'Organisation mondiale de la santé. A ce titre, elles promeuvent, sur leur territoire et dans leur domaine de compétences, la mise en œuvre d'actions inscrites dans la Feuille de route Qualité de l'air francilienne ou cohérentes avec celle-ci ou avec les objectifs suivants :

- réduire les émissions de polluants, notamment de particules fines et d'oxydes d'azote ;
- préserver la qualité de l'air ;
- protéger la population d'une exposition à des concentrations de polluants supérieures aux valeurs limites européennes et aux normes OMS.

Les collectivités dont les actions sont mentionnées dans la feuille de route s'engagent, dans la limite de leur territoire et de leur domaine de compétences, à

- agir de concert avec les autres acteurs franciliens en participant activement à l'instance de coordination mise en place par l'État et le Conseil régional ;
- mettre en œuvre une communication coordonnée de sensibilisation des Franciliens aux enjeux sanitaires de la qualité de l'air, aux actions qu'ils peuvent mettre en œuvre et aux aides mises à leur disposition ;
- étudier ensemble la mise en place d'un guichet unique permettant aux Franciliens de connaître les aides offertes par chacun pour changer de comportement ;
- contribuer à la mise en œuvre dans les meilleurs délais des actions de la Feuille de route Qualité de l'air francilienne qu'elles portent ou toutes autres cohérentes avec celle-ci ;
- impliquer leurs collaborateurs dans une démarche pour une meilleure qualité de l'air en Ile-de-France et favoriser l'innovation pour la qualité de l'air sur leur territoire ;
- contribuer sur leur territoire et dans leur domaine de compétences, à l'atteinte des objectifs du plan de protection de l'atmosphère (PPA), de la feuille de route du plan de déplacements urbain (PDU) et du plan régional « changeons d'air » ;
- partager un retour d'expériences et contribuer aux évolutions de la Feuille de route Qualité de l'air francilienne.



Défi 1 : Optimisons les circulations

● DESCRIPTION DU DÉFI

L'Ile-de-France a une densité de trafic importante avec plus de 54 milliards de km parcourus par des véhicules en 2014. Il en résulte que le trafic routier est la principale source d'émissions d'oxydes d'azote.

Rouler mieux, c'est lutter contre la congestion, aménager la voirie et instaurer des règles de circulation qui peuvent également permettre la cohabitation des modes de déplacement.

Les collectivités impliquées dans ce défi s'engagent notamment à mener des actions visant à optimiser la circulation par différents moyens : sécurisation de la pratique du vélo et de la marche y compris suppression des coupures urbaines, fluidification du trafic et gestion des croisements, régulation des vitesses sur les grands axes ...

A Paris est mise en place une zone à basse émission. Une réflexion et une évaluation sont en cours sur les modalités et la pertinence de son extension au regard d'autres outils.

Mots clés

Limitation de vitesse
Zones à basses
émissions
Communication,
sensibilisation

Plans régionaux

Paragraphe 5.2 du
Plan régional
« Changeons d'air »

Défis 3 et 4 du PDUIF

Défis TRA2 et TRA4
du PPA

● QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU DÉFI

Entre 2016 et 2017, la circulation automobile a diminué de 2,1 % sur Paris intra-muros et de 3,6 % sur le périphérique selon l'observatoire OMNIL (en véhicules.km parcourus). Sur l'ensemble de la région, la tendance est à la baisse. Pour autant, le nombre de bouchons reste important et le temps perdu par un automobiliste francilien est élevé : 90h en 2016 !

● LES COLLECTIVITÉS EN ACTION

Le tableau suivant illustre des actions des collectivités impliquées dans ce défi.



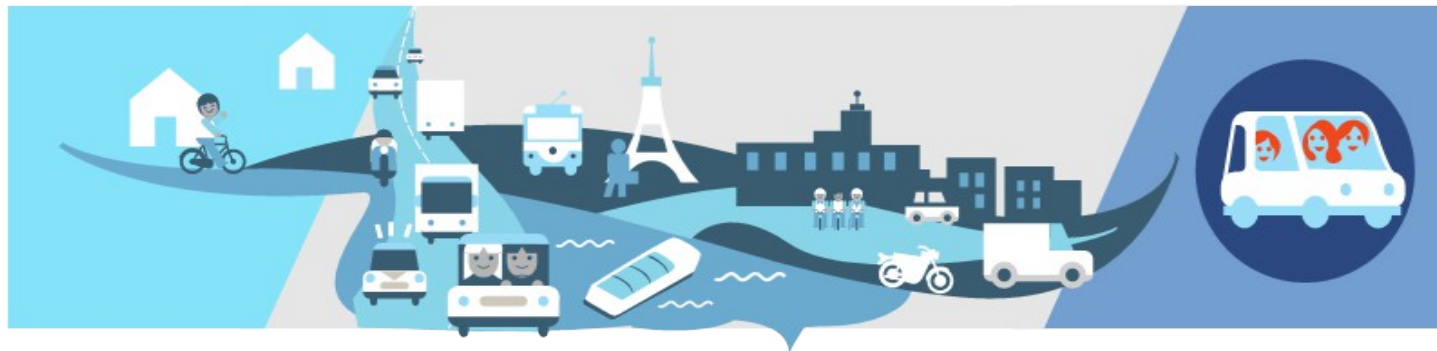
Focus : Dans les Hauts de Seine, le télétravail pour améliorer ses conditions de travail autant que la qualité de l'air

Le département a décidé de mettre en place une expérimentation du télétravail pour ses agents volontaires. 100 agents représentatifs des métiers, des pôles et des catégories hiérarchiques de la collectivité ont ainsi été sélectionnés. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet managérial de la collectivité, «VISION'ERE», qui vise à améliorer la qualité du service rendu aux usagers ainsi que l'environnement de travail des agents. Tout en permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle, le télétravail permet de réduire les déplacements entre domicile et travail, d'adapter les déplacements aux nouvelles modalités et de réduire les émissions de polluants atmosphériques. Gageons que l'expérimentation apporte satisfaction, pour la qualité de l'air !

Liste détaillée des actions du défi

Description de l'action	Porteur	Éléments de coût	Plus d'informations
Développement des voies réservées sur autoroute	DIRIF et Conseil régional	65 000 000€ (Co-financé Etat-Région)	
Etude pour la préfiguration d'une Zone à basses émissions à l'échelle de l'A86	Métropole du Grand Paris et collectivités signataires	340 000,00 €	Convention « Villes respirables en 5 ans »
Renforcement de la zone à basses émissions de Paris (zéro diesel en 2024)	Mairie de Paris	Projet à l'étude	Plan Climat Air Energie de Paris
Adaptation du fonctionnement des feux tricolores favorables aux transports en commun et mobilités actives	Conseil régional, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val de Marne	Co-financé par le conseil régional	
Sensibilisation des agents sur leurs déplacements : « Une semaine sans ma voiture »	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	30 000,00 €	
Financement et mise en place de plates-formes de mobilité en partenariat avec WIMO OV	Conseil départemental du Val de Marne		
Réflexion systématique dans les aménagements de voiries, sur le partage de la voirie pour les différents types d'usagers (zone de rencontre, zone 30, piste cyclable, accessibilité, etc.) pour favoriser l'apaisement des circulations	EPT Grand Paris Seine Ouest		
Organisation d'un défi: 1 semaine sans ma voiture. Défi pour les usagers des véhicules motorisés individuels pour essayer différentes possibilités de transport pendant la période du défi.	Mairie de Paris	60 000 €/ édition	Plan Climat Air Energie de Paris
Création de secteurs Paris Respire dans chaque arrondissement dont certains secteurs fermés à la circulation	Mairie de Paris	300 000 €	Paris respire
Opération « agglo sans mon auto », conseil en mobilité	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	30 000,00 €	Plan local de déplacements
Création de zones à 30 km/h	Communauté d'agglomération du Val Paris	4,05 M€	Plan local de déplacements de la CA de Val Paris
Création de Zones à vitesse modérée (100 km)	Communauté de communes du Pays de Montereau	300 000 à 1,8 M€	Plan local de déplacements
Expérimentation de mise en place d'une piste cyclable sur les ponts Nelson Mandela pour relier Ivry-sur-Seine à Charenton-le-Pont	Conseil départemental du Val-de-Marne, Conseil régional	13 M€	

Description de l'action	Porteur	Éléments de coût	Plus d'informations
Aménagement de zone de circulation apaisée (zone 30: 86% de part de voirie; zone de rencontre: 3,8% de la voirie) autours de deux écoles élémentaires, et dans le centre-ville. Aménagement de 5 ,9% d'aires piétonnes sur l'ensemble de la voirie. Développement des cheminements calmes, parcours buissonniers et du Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnée.	Ville de Suresnes		
Réalisation du franchissement Landy-Pleyel (tous modes pour faciliter l'accès à la nouvelle gare)	Plaine Commune	157 M€	
Elargissement du pont de Choisy-le-Roi pour permettre l'installation d'une piste cyclable	Conseil départemental du Val-de-Marne, Métropole du Grand Paris, Conseil régional	7,5 M€	
Création d'une passerelle dédiée aux modes doux en doublement du pont de Nogent (traversée de l'A4)	Conseil départemental du Val-de-Marne	6 M€	



Défi 2 : Concrétisons la transition écologique des véhicules

● DESCRIPTION DU DÉFI

La grande majorité (67 %) des 54 milliards de km parcourus par an en Ile-de-France est réalisée par des véhicules diesel. La part des véhicules à faibles émissions est inférieure à 1 % du parc francilien. Le remplacement des véhicules les plus polluants par des véhicules propres ou peu émissifs (électrique, véhicules hybride, au Gaz Naturel Véhicule, au GPL) a un effet positif sur la qualité de l'air. Développer le bus propre est une des clés de voûte pour réduire la pollution puisqu'il constitue le mode de déplacement privilégié de 2 millions de personnes. L'objectif de 100 % de bus propres (2/3 de bus électriques et 1/3 de bus fonctionnant au biogaz) en 2025 est poursuivi par la région dans toute la zone dense.

Le renouvellement des flottes des professionnels pour des véhicules propres, le déploiement de stations de distribution de GNV sont encouragés par le Conseil régional. En 2017, il a adopté un dispositif évolutif qui permet déjà de verser des aides conséquentes aux entreprises, notamment artisanales, de moins de 50 salariés pour l'acquisition de véhicules propres à usage professionnel. Les autres collectivités peuvent intervenir de manière complémentaire à ce dispositif, notamment sur le volet de la communication.

L'utilisation des véhicules propres peut être encouragée par des décisions d'aménagement de voirie : places de stationnement réservées, installation de bornes de rechargement pour les voitures électriques, etc. Les collectivités participant à ce défi accompagnent le renouvellement des véhicules anciens par des véhicules moins émissifs. Elles renouvellent leur propre flotte automobile par des véhicules moins polluants.

Mots clés

Véhicules propres
Communication
Aides financières
Aménagement
Véhicules
électriques, hybrides,
GNV, hydrogène

Plans régionaux

Paragraphe 5.3 du
Plan régional
« Changeons d'air »
Défi TRA6 du PPA

● QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU DÉFI

Un véhicule particulier essence émet, pour des vitesses supérieures à 80 km/h, environ 10 fois moins d'oxydes d'azote dans sa version Euro 6 que dans sa version Euro 1 (facteurs d'émissions COPERT). Ce raisonnement est valable, dans des proportions différentes, pour les émissions de particules et pour l'ensemble des véhicules.

● LES COLLECTIVITÉS EN ACTION

Le tableau suivant illustre les actions des collectivités.



Focus : des équipements publics pour encourager les mobilités propres

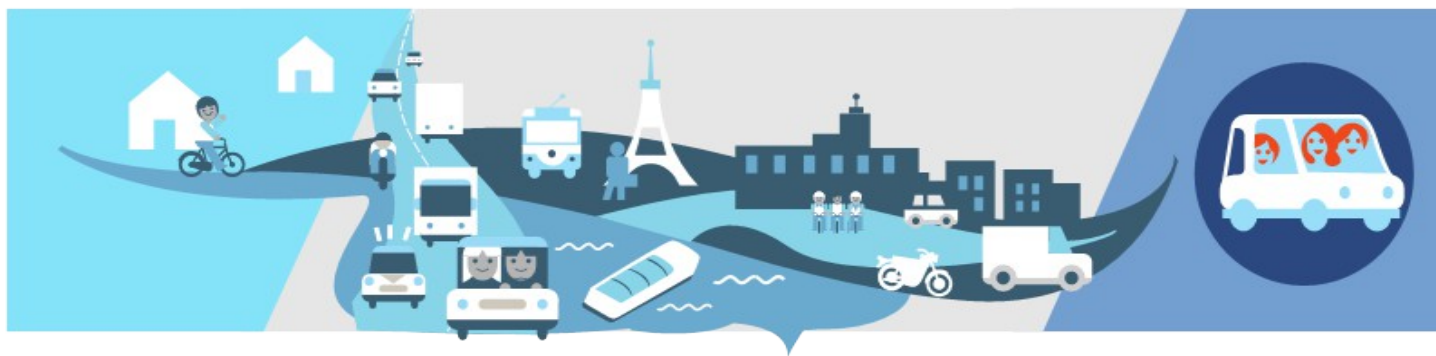
Pour encourager la mobilité électrique, la Communauté d'agglomération Val Parisis a équipé son territoire de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides. Au total, ce sont 164 postes de rechargement qui vont être progressivement déployés sur les 15 communes. Les bornes, installées au centre ville et près des gares, sont compatibles avec presque tous les types de véhicules hybrides et électriques. Pour mener à bien ce projet, la Communauté d'agglomération a bénéficié du soutien financier de l'ADEME et du Conseil régional, pour un budget total de 1,5 millions d'euros. Par leur tarification incitative, ces nouveaux équipements se veulent accessibles au plus grand nombre. Les véhicules électriques et hybrides bénéficient par ailleurs de la gratuité dans tous les parkings du territoire, permettant de renforcer l'attractivité des mobilités propres.

Liste détaillée des actions du défi

Description de l'action	Porteur	Éléments de coûts	Plus d'informations
Renforcement du parc de bus propre en Ile-de-France par la commande publique jusqu'à un millier de bus propres (hybride, GNV, électrique) d'ici à 2020.	IDF Mobilités	400 M€	
Investissement (fonds propres de la CDC) dans la société Clem pour développer une solution d'autopartage de véhicule électrique (plateforme de mobilité)	Caisse des dépôts et consignations	3,4 M€	
Investissement fonds propres dans une entreprise (Cityscoot) développant une solution de scooter électrique en libre-service	Caisse des dépôts et consignations (CDC)	Investissement total : 20M€ Investissement CDC : 4,7M€	
Investissement fonds propres dans une entreprise (HYPE) qui développe une offre de taxi hydrogène sur Paris	Caisse des dépôts et consignations (CDC)	Investissement total 10 stations pour 15M€ Investissement CDC : 2M€	
Installation de 10 stations d'approvisionnement en GNV sur l'ensemble de la région via un investissement dans une société (SEM sigeif mobilités) pour le développement de station GNV	SIGEIF, Caisse des dépôts et consignations (CDC), Conseil régional	Investissement total 10 stations pour 15M€ Investissement SIGEIF de 2,7 M€ et CDC de 1,9 M€	Réponse à l'appel à propositions initié par la Commission européenne (CEF Transport Blending 2017 call/ second cut-off date) visant à promouvoir et subventionner les infrastructures de carburants alternatifs
Dispositif « métropole roule propre » : aide allant jusqu'à 5 000 € pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion électrique, hydrogène, hybride rechargeable ou GNV	Métropole du Grand Paris	5 M€	PCAE Métropole
Optimisation de la flotte automobile départementale avec un dispositif de mutualisation automatique des véhicules de service: système favorisant l'attribution des véhicules électriques pour les courtes distances. En 2016, les véhicules électriques représentent 35,9 % de la flotte automobile totale du Département	Conseil départemental des Hauts de Seine		Rapport Développement durable du 92
Développer les énergies alternatives pour la mobilité en favorisant l'accès aux sources (bornes de recharge) pour la mobilité et les déplacements.	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	50 000,00 €	Plan de Transition écologique
Remplacement de la flotte des parcs véhicules départementaux pour atteindre un objectif de 100% de véhicules propres	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	600 000,00 €	Plan de Transition écologique
Programme d'optimisation de la flotte automobile : réduction du parc par systématisation des pools, renouvellement du parc par des véhicules propres (électriques ou hybrides), acquisition de vélos, dont à assistance électrique.	Conseil départemental du Val de Marne	225 000 €/an	

Description de l'action	Porteur	Éléments de coûts	Plus d'informations
Acquisition d'une flotte de véhicules propres pour les agents de GPSO : GNV, hybrides essence/électrique et 100 % électriques	EPT Grand Paris Seine Ouest		
Développement de l'offre de véhicules propres partagés sur l'ensemble du territoire (Autolib, Vélib, + autres systèmes-autopartage et cityscoot)	EPT Grand Paris Seine Ouest	Autolib': 1,05M€ Vélib': 630 000€/an	
Achat de véhicules électriques et de bornes de recharge électrique Expérimentation de vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	100 000 €	
Achat de véhicules électriques dans le but du renouvellement du parc automobile vers un parc automobile de véhicules propres	EPT Paris Est Marne Bois		Dispositif « Territoire roule propre »
Acquisition d'un camion benne au GNV	EPT Paris Est Marne Bois		Dispositif « Territoire roule propre
Collecte des bio-déchets et des ordures ménagères par des véhicules qui roulent au GNV (clause spécifiée dans les marchés publics).	EPT Paris Est Marne Bois		Dispositif « Territoire roule propre
Intégration aux PLU et PLUi de l'obligation d'alimentation électrique des parkings	EPT Plaine Commune	-	Plan local de déplacements
Poursuite de l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides dans les parkings publics	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	400 000 €	Plan local de déplacements
Ouverture au public d'une station d'alimentation en GNV des véhicules et extension du réseau de stations GNV	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise		PCAET CACP
Acquisition de 15 véhicules électriques pour les services de la communauté d'agglomération	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	245 792 €	PCAET CACP / TEPCV
Acquisition de véhicules électriques et hybride, installation de 4 bornes de recharge auprès de bâtiments de l'Agglomération	Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne		
Déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques	Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	10 à 15 000 €/bornes	Plan local de déplacements
Déploiement d'un réseau de 82 bornes de recharge des véhicules électriques	Communauté d'agglomération du Val Paris	1 500 000 €	PCAET de la CAVP
Mise en place de la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables	Communauté d'agglomération du Val Paris		Plan local de déplacements de la CA de Val Paris
Acquisition de véhicules électriques et hybrides	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	160 000,00 €	
Déploiement de bornes de recharge	Communauté	5 000,00 €	

Description de l'action	Porteur	Éléments de coûts	Plus d'informations
électriques pour les véhicules des services de la CARPF	d'agglomération Roissy Pays de France		
Installation de la station GNV de Mitry-Mory pour véhicules PL et VL à proximité de l'A104 et de l'aéroport CDG	GNVert - ENGIE		
Création de points d'approvisionnement pour les véhicules propres (GNV - électricité - hydrogène)	Mairie de Paris	Projet à l'étude	Plan Climat Air Energie de Paris
Aide à l'installation de prises de recharge par les copropriétés	Mairie de Paris	170 000 €	
Aide à l'acquisition de véhicules propres pour les professionnels	Mairie de Paris	3,2 M€	
Aide à l'abandon des véhicules concernés par la ZCR pour l'achat du pass Navigo ou d'un vélo	Mairie de Paris	1,1 M€	Aide de la ville de Paris
Poursuite de la transformation et la rationalisation de la flotte automobile municipale (sortie du diesel à l'horizon 2020) sauf cas exceptionnel n'ayant pas d'alternative au diesel en 2020	Mairie de Paris	83 M€	
Pool de véhicule au niveau de la flotte municipale mise à disposition des agents	Ville de Suresnes		
Acquisition de véhicules propres lors du renouvellement du parc automobiles (35%)	Ville d'Argenteuil	190 000 €/an	Plan Climat 2016-2020



Défi 3 : Covoiturons !

● DESCRIPTION DU DÉFI

Le covoiturage permet d'augmenter le nombre moyen de passagers par véhicule, et ainsi de limiter le nombre de véhicules en circulation. C'est donc un levier puissant pour l'amélioration de la qualité de l'air. En 2010, le nombre moyen de passagers par véhicule (chauffeur inclus) était de 1,28 (dernière Enquête Globale Transport disponible) en Ile-de-France.

La mise en œuvre de cet objectif passe par le développement des voies réservées aux bus dans un premier temps, puis aux covoitureurs, ce qui suppose la faisabilité technique du contrôle automatisé du covoiturage. L'Etat et la Région financent actuellement un programme de réalisation de voies réservées au titre du Contrat de Plan Etat Région sur 7 sections des 11 axes autoroutiers identifiés comme potentiellement intéressants par Île-de-France Mobilités. En outre Ile-de-France Mobilités et la Région ont intégré le covoiturage au service de recherche d'itinéraire VIANAVIGO pour inciter les Franciliens au covoiturage.

Les collectivités impliquées dans ce défi s'engagent à mener des actions pour encourager le covoiturage. Ces actions peuvent prendre la forme d'aménagements pour faciliter les rencontres des covoitureurs (aires de covoiturage), de réglementation réservant des voies aux covoitureurs, d'incitations financières ou techniques (places de stationnement réservées), d'encouragement de leurs personnels à covoiturer pour se rendre au travail, etc.

Mots clés

Covoiturage
Communication
Aménagement
Voies dédiées

Plans régionaux

Paragraphe 5.4 du
Plan régional
« Changeons d'air »

Défi 5 du PDUIF

Défi TRA 5 du PPA

● QUELQUES CARACTERISTIQUES DU DÉFI

En limitant le recours à la voiture pour des trajets individuels, le covoiturage permet de lutter contre les émissions de polluants et de gaz à effet de serre. Covoiturer permet de partager les frais de carburant et d'entretien du véhicule. Les différentes estimations convergent vers une économie annuelle de 1000 € pour chaque covoitureur.

● LES COLLECTIVITÉS EN ACTION

Le tableau illustre des actions des collectivités impliquées dans ce défi.

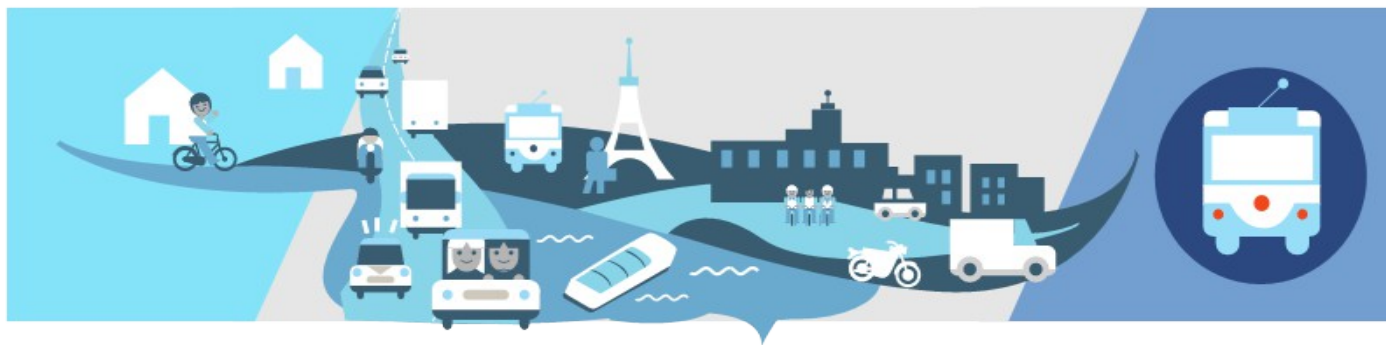


Focus : En Seine-Saint-Denis, compléter l'offre de transport du territoire avec le covoiturage urbain dynamique

Le Département de Seine-Saint-Denis, à la fois dans un rôle social, pour faciliter la mobilité de tous, mais également pour réduire la congestion et la pollution s'interroge sur l'opportunité d'un système de covoiturage local sur son territoire. Afin de développer une offre adaptée et efficace, il est nécessaire d'explorer les différents services de covoiturage de proximité déjà existants et leurs adaptations au territoire de Seine-Saint-Denis, mais également de définir le modèle économique d'un système de covoiturage approprié au besoin du territoire et son soutien par le Département. L'étude engagée devra également permettre de définir quels types d'aménagement de la voirie facilitant le covoiturage pourront être réalisés par le Département (aires de covoiturage, panneaux d'information...) sur les axes routiers départementaux. Une étude va donc être lancée qui sera financée à 50 % dans le cadre de la Convention Villes respirables en 5 ans portée par Métropole du Grand Paris et dont 8 collectivités franciliennes sont signataires.

Liste détaillée des actions du défi

Description de l'action	Porteur	Éléments de coût	Plus d'informations
Opération « tous ensemble pour le covoiturage » : aide financière pouvant aller jusqu'à 50k€ à des entreprises développant des offres promotionnelles pour convertir davantage de franciliens au covoiturage (partenariat avec 17 entreprises du covoiturage)	Conseil régional et Ile-de-France mobilités	2€/ trajet	
Déploiement du schéma départemental des stations multimodales de covoiturage (20 stations actuellement avec un objectif à 40).	Conseil départemental de Seine-et-Marne		
Développement du covoiturage urbain dynamique	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	150 000,00 €	Plan de Transition écologique du Conseil
Stations de covoiturage connectées COVOIT ICI	Conseil départemental du Val d'Oise		https://covoitici.fr
Aide pour développer l'usage du covoiturage : soutien aux nouvelles mobilités ou expérimentations innovantes en secteur rural et périurbain	Conseil départemental des Yvelines	Aide de 50% plafonnée à un montant maximal de 100 000 € par projet (investissement exclusivement)	Schéma départemental des équipements intermodaux
Soutien au développement d'applications numériques pour le covoiturage (Citygoo, Oui Hop, Wayzup), campagne de communication auprès des habitants et entreprises.	EPT Grand Paris Seine Ouest		
Incitation au covoiturage par des réservations de places de stationnement dans les parcs relais, des tarifs avantageux pour le stationnement, l'organisation et l'animation d'événements de sensibilisation pour favoriser le covoiturage (speed meeting)	Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise		Plan local de déplacements
Création de nouvelles aires de covoiturage	Communauté d'agglomération du Pays de Montereau	600 000 €	Plan local de déplacements
Installation de stations pour un réseau de covoiturage sur distances courtes « Rezo Pous' »	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	20 000 €	
Identification et création d'aires de covoiturage aux portes de Paris	Mairie de Paris		Plan Climat Air Energie de Paris



Défi 4 : Renforçons l'attractivité des transports en commun

● DESCRIPTION DU DÉFI

Les transports collectifs constituent un maillon essentiel de la diminution du nombre de véhicules sur la route et de la pollution associée. Pour que les automobilistes se reportent vers l'usage des transports en commun ou de la multi-modalité, ceux-ci doivent être attractifs. C'est l'objet du défi 2 de la feuille de route du PDUIF qui vise à développer l'offre, renforcer la qualité du service offert aux voyageurs, et faciliter l'usage des transports collectifs pour tous les voyageurs, et en particulier améliorer les conditions d'intermodalité.

La Région Ile-de-France et l'Etat portent le financement de nouvelles lignes de transports en commun, pour une desserte toujours plus fine de l'Île-de-France, en facilitant les liaisons de banlieue à banlieue, donnant à chaque territoire la chance de se développer et réduire les fractures régionales. Dans le cadre de ses compétences et afin de répondre aux enjeux écologiques et économiques régionaux, la Région et Ile-de-France Mobilités vont investir 24Mds€ au total d'ici 2025 pour renouveler massivement le matériel roulant, pour avoir des trains, des RER et des bus plus confortables, ponctuels, sécurisés, fiables, propres et respectueux de l'environnement.

Les collectivités engagées dans ce défi s'engagent à déployer les actions du défi 2 du PDUIF.

Mots clés

Augmentation de l'offre des transports en commun, métro, bus, RER et TRAM, sécurisation, confort, multimodalité

Plans régionaux

Paragraphe 5.1 du Plan régional « Changeons d'air »

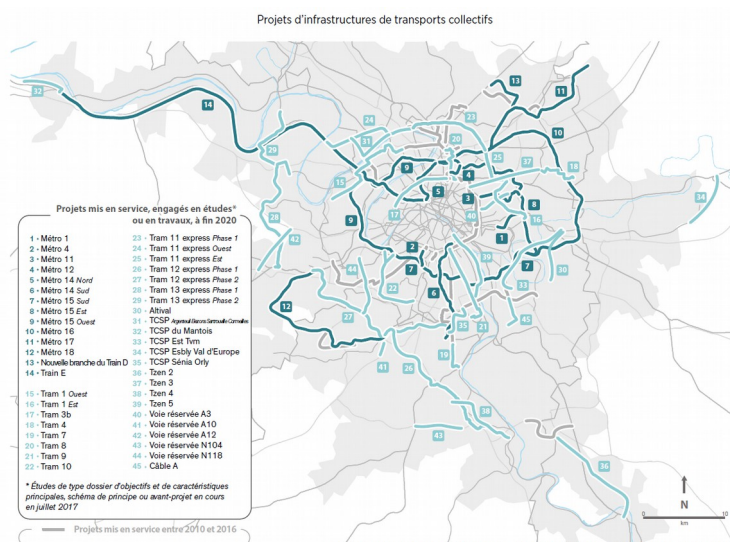
Défi 2 du PDUIF

● QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU DÉFI

Sur la période 2010-2016, l'offre en transports collectifs a augmenté de 9 à 10 % et la fréquentation de 10 à 11 %.

● LES COLLECTIVITÉS EN ACTION

Le tableau suivant illustre les actions des collectivités impliquées dans ce défi.

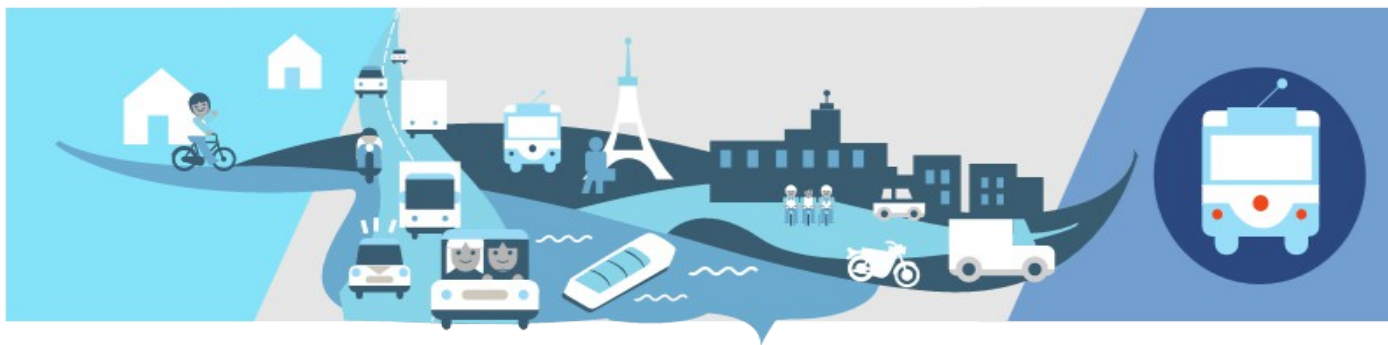


Liste détaillée des actions du défi

Description de l'action	Porteur	Éléments de coût	Plus d'informations
Prolongement de la ligne de train E du RER jusqu'à Nanterre pour favoriser l'utilisation des transports en commun. Trois gares nouvelles seront réalisées à Porte Maillot, La Défense – CNIT et Nanterre La Folie.	Etat, Conseil région, IdF Mobilités, Société du Grand Paris, Ville de Paris, départements 78 et 92	3,5 Mds€	PDUIF
Mise en œuvre du plan bus visant à développer l'offre de bus (augmentation des fréquences, lignes nouvelles, sécurisation, ...)	Etat, IdF Mobilités, collectivités, opérateurs de transport	60 M€/an	PDUIF
Mise en service de nouvelles lignes de METRO, les prolongements de lignes (lignes 4, 8, 11, 12 et 14*) et rénover l'existant	Etat, Conseil régional, départements, Paris	Pour les infrastructures : 33 Mds€ Pour le matériel roulant : 700 M€ sur la période 2017-2020 (renouvellement et rénovation)	PDUIF
Mise en service, poursuivre ou engager les études ou travaux de nouvelles lignes de TRAM ou de prolongements de lignes TRAM	Etat, Région, départements, Paris	Pour les infrastructures : 6,5 Mds€	PDUIF
Aménagements de voirie pour lignes Mobilien et Express	Etat, Région, IdF Mobilités, départements, EPCI, Paris	1,24 M€	PDUIF
Accélération du renouvellement du parc roulant ferroviaire pour favoriser le recours aux transports en commun : 708 trains neufs ou rénovés seront livrés sur la période 2016-2021	Conseil régional, IDf Mobilités	8,5 Mds€ sur la période 2016-2021.	PDUIF
Création de 10 000 places de stationnement supplémentaires dans les gares de grande couronne pour favoriser la multimodalité. Ces places s'ajoutent aux 100 000 places de parkings existantes.	Ile-de-France Mobilités et Conseil régional		PDUIF
Réalisation du tramway Tzen 2 Melun-Sénart	Conseil départemental de Seine-et-Marne, Ile-de-France mobilités	180 M€	Tzen2
Réalisation d'aménagements facilitant la circulation des transports en commun de bus (boucles de détection permettant d'avoir la priorité aux feux tricolores par exemple)	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	800 000,00 €	Plan des mobilités durables
Aménagements pour l'amélioration de la circulation des bus	Conseil départemental du Val de Marne	7,2 M€	Plan local de déplacements
Instauration d'un demi tarif applicable à l'ensemble des retraités sans condition de ressources (carte Améthyste) + personnes handicapées + collégiens (carte ImaginR)	Conseil départemental du Val de Marne, IDf mobilités	32 M€ (2017), 37 M€ (2018)	Plan local de déplacements

Description de l'action	Porteur	Éléments de coût	Plus d'informations
Création de places de stationnement pour le rabattement aux pôles d'échanges multimodaux	Conseil départemental des Yvelines	Tarif limité à 30€/mois max pour les détenteurs d'un pass navigo	Schéma départemental des équipements intermodaux
Créer des Aires de Mobilité Intermodale (AMI) dans le secteur rural et périurbain. Les Aires de Mobilités Intermodales (AMI) sont des lieux d'interconnexion où l'utilisateur peut stationner son véhicule dans un espace sécurisé dans le but de se rabattre sur un mode de transport collectif (covoiturage, bus, transport à la demande, etc.).	Conseil départemental des Yvelines	50 % de l'investissement pris en charge	Schéma départemental des équipements intermodaux
Veiller à la mise en accessibilité des arrêts de bus	EPT Est Ensemble	3,2 M€	Plan local de déplacements
Mise en place d'un réseau de transport urbain de proximité comprenant 7 lignes de bus et totalisant plus de 2,5 millions de voyages annuels. 2 lignes sont équipées de véhicules électriques	EPT Grand Paris Seine Ouest	4,2 M€	
Déploiement d'une campagne de communication « Grand Paris Seine Ouest vous transporte » depuis l'été 2014 pour assurer la promotion de son service de bus urbains de proximité et pour favoriser l'intermodalité	EPT Grand Paris Seine Ouest	15 000 €/an	
Déploiement d'un service d'information dynamique gratuit via l'application numérique ZenBus	EPT Grand Paris Seine Ouest	27 500 €/an	
Création d'un service de bus en site propre (TCSP) entre la gare de Pontoise et la gare de Cergy-Pontoise (premier tronçon)	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise		Plan local de déplacements
Réaménagement des pôles d'échanges multi-modal des gares de Pontoise, Cergy-Préfecture et Saint-Ouen-L'Aumône	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	29,5 M€	Plan local de déplacements
Rationalisation de l'activité logistique sur le territoire	Communauté d'agglomération Coeur d'Essonne	40 000,00 €	
Mise en accessibilité des arrêts de bus	Communauté d'agglomération Coeur d'Essonne	1 M€	
Réalisation en cours d'un programme d'accessibilité des quais bus 2016 à 2020 sur les voies d'intérêt communautaire	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	1,9 M€	

Description de l'action	Porteur	Éléments de coût	Plus d'informations
Création d'une agence de la mobilité à la gare de Montigny-le-Bretonneux : renseignement offre alternative à la voiture individuelle, accompagnement des initiatives de transport des entreprises, des communes, et des établissements scolaires,...	Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, IDF Mobilités	-	https://www.sqybus.fr/agence-mobilite
Mise en place d'un PASS LOCAL favorisant les déplacements en transport en commun des seniors	Communauté d'agglomération de Val Parisis		Plan local de déplacements de la CA de Val Parisis
Création de sites propres pour les transports de surface (bus)	Mairie de Paris	50 M€	Plan climat Air Energie de Paris



Défi 5 : Optimisons la logistique en faveur de la qualité de l'air

● DESCRIPTION DU DÉFI

Du fait des enjeux de développement territorial et économique (le fret et la logistique représentent près de 10 % des emplois directs et indirects franciliens) ainsi que des problématiques environnementales (90 % du trafic de marchandises se fait par la route), énergétiques et technologiques qu'ils soulèvent, le transport de marchandises et la logistique sont des secteurs stratégiques pour le bassin de consommation et de production que constitue l'Île-de-France. Entre 200 et 220 millions de tonnes de marchandises sont transportées chaque année au départ et/ou à l'arrivée d'Île-de-France. 136 millions de tonnes l'ont été pour des flux internes à la région (4 400 millions de tonnes-kilomètres). Sur ces flux engendrés, près de 90 % le sont par la route.

Mots clés

Approvisionnement, logistique durable, fret ferroviaire, fret fluvial, charte logistique urbaine, multimodalité, stations GNV

Ce défi vise à limiter les distances parcourues sur la route par une optimisation des flux et à favoriser le recours à des modes de transport routiers peu émissifs et à encourager le report modal dans la limite des capacités des réseaux (fluvial peu émissif voire modes actifs pour la logistique du dernier kilomètre, ferré). La mise en place de chartes de logistique urbaine durable, le soutien au développement des stations de GNV, l'aide au remplacement de véhicules polluants par des véhicules moins émissifs, l'intégration dans les documents d'urbanisme ou dans les marchés publics de dispositions encourageant une logistique durable, sont autant d'actions menées par les collectivités engagées dans ce défi.

Plans régionaux

Paragraphe 5.4 du Plan régional « Changeons d'air »

Défi 7 du PDUIF

Défi TRA7 du PPA

● QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU DÉFI

L'Île-de-France est la première région en termes de recrutements dans le domaine de la logistique. L'agroalimentaire, les matériaux de construction et les machines et matériels de transport représentent les principaux types de matériaux transportés. La région Île-de-France concentre à ce titre 20 % des entrepôts nationaux. Environ 90 % du transport de marchandises est assuré par la route. Les véhicules poids lourds fonctionnant au GNV ou à l'électrique représentent moins de 1 % de ce trafic (en véh.km).

● LES COLLECTIVITÉS EN ACTION

Le tableau suivant illustre les actions des collectivités impliquées dans ce défi.



Focus

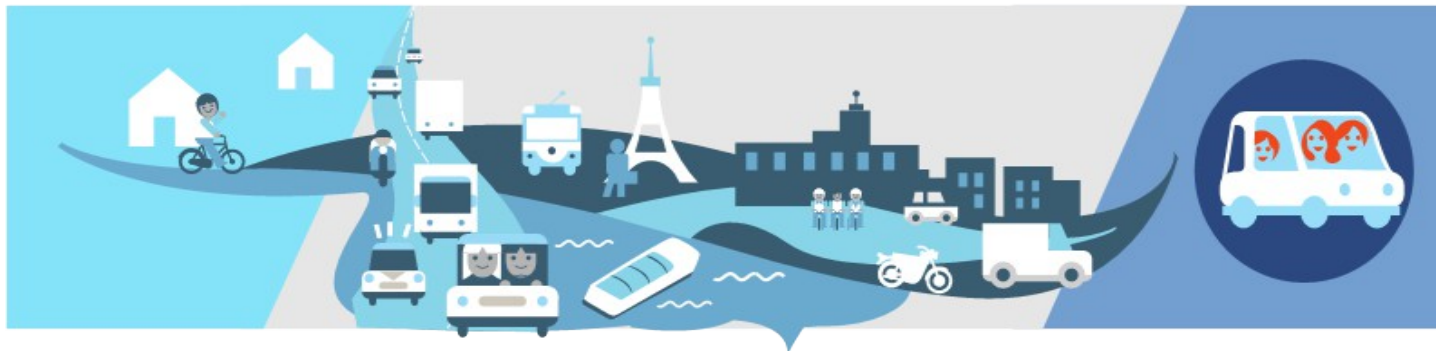
Approuvé le 5 juin 2013 par la Commission européenne le plan d'aides à la modernisation 2013 -2017 est destiné aux transporteurs fluviaux.

Il a pour objet d'accompagner la croissance du transport fluvial en participant financièrement aux travaux de modernisation de la cale existante, à la construction de bateaux de capacité suffisante pour répondre à de nouveaux marchés ainsi qu'à l'achat de la première unité fluviale d'un nouvel entrant ou d'un jeune repreneur. Il a notamment un volet pour moderniser la flotte et conforter le transport fluvial sur le plan environnemental. Une enveloppe globale de 22.5 millions d'euros financée conjointement par l'Etat, VNF et les collectivités locales le cas échéant a été programmée pour 5 années (2013 à 2017).

Le plan d'aides 2018-2022 est en cours d'élaboration.

Liste détaillée des actions du défi

Description de l'action	Porteur	Éléments de coût	Plus d'informations
Accompagnement de la batellerie pour renouveler et moderniser les flottes fluviales et réduire leurs émissions (plan d'aides 2018-2022).	Voies navigables de France, Conseil régional		
Elaboration d'un pacte pour une logistique durable	Métropole du Grand Paris		
Création d'espaces logistiques en zone dense pour un dernier kilomètre en véhicule propre (hôtel logistiques connectés à La Chapelle, Bercy), espaces logistiques urbains.	Mairie de Paris		



Défi 6 : Protégeons les riverains en limitant l'exposition aux polluants

● DESCRIPTION DU DÉFI

L'exposition des populations, notamment de celles installées à proximité d'axes routiers à fort trafic, peut être réduite grâce à divers aménagements.

En zone urbaine, la création de zones apaisées permet d'éviter que les trafics ne traversent les quartiers d'habitation, la transformation de certains axes routiers permet une meilleure insertion urbaine visant à apaiser le trafic ou à l'adaptation de la vitesse. Ces aménagements peuvent permettre aussi une meilleure sécurisation des piétons ou des cyclistes lorsque la voie est déjà partagée. En zone péri-urbaine, de nombreux axes subissent des pollutions du fait de congestions sur les axes à fort trafic. Le plan anti-bouchon du Conseil Régional d'Ile-de-France prévoit plus de 250M€ d'investissement sur trois ans, avec notamment 25 chantiers pour diminuer la congestion de ces axes, une dizaine d'études lancées sur des projets de plus long terme, ainsi qu'un volet de 60M€ portant sur les innovations qui incluent le covoiturage ou diverses actions de « management de la mobilité ».

L'implantation d'établissements sensibles de type crèches, écoles, ... à proximité des axes à fort trafic doit faire l'objet d'une attention particulière, comme cela est prévu par le PPA de 2013.

Des collectivités territoriales ont engagé des études sur certains de ces axes et s'engagent à les concrétiser.

Mots clés

Trafic routier, exposition des populations, réaménagement des routes, partage de la voirie, requalification

Plans régionaux

Paragraphe 5.2 du Plan régional « Changeons d'air »
Défi 3 du PDUIF

● QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU DÉFI

Le défi vise à réduire les émissions et les concentrations de polluants liés au trafic. Il doit permettre de réduire les émissions à l'échappement ainsi que celles liées à l'usure des routes et au freinage par une fluidification ou une réduction du trafic selon les cas de figure.

200 à 450 km de bouchons sont observés quotidiennement sur la région. Le réaménagement de certains axes permet aussi de lutter contre ce phénomène.

● LES COLLECTIVITÉS EN ACTION

Le tableau suivant illustre des actions des collectivités impliquées dans ce défi.



Liste détaillée des actions du défi

Description de l'action	Porteur	Éléments de coût	Plus d'informations
Plan anti-bouchons : 25 chantiers, 12 études et 3 centres de gestion du trafic pour réduire le nombre de bouchons sur les axes franciliens.	Conseil régional	250 M€	Plan anti-bouchon
Requalification de la RD 906 entre 2018 et 2020 : La création d'une chaussée à deux files par sens avec terre-plein central arboré, • La création de contre-allées côté pair, • La création d'une piste cyclable bidirectionnelle côté pair, raccordées aux contre-allées, • L'aménagement en giratoire du carrefour entre la rue Debray et la RD 986	Conseil départemental des Hauts-de-Seine		http://www.hauts-de-seine.fr/cadre-de-vie/voirie/
Aménagement de la RD 910 et de la RD920 en un boulevard urbain pour encourager l'accueil optimisé et sécurisé de l'ensemble des modes de déplacements, et faciliter le partage de l'espace public au profit des piétons et des circulations douces	Conseil départemental des Hauts-de-Seine		http://www.hauts-de-seine.fr/cadre-de-vie/voirie/
Expérimentation de matériaux innovants pour des enrobés permettant de réduire la pollution atmosphérique.	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	1 M€	Plan mobilités durables
Requalification de voirie pour un meilleur partage du domaine public entre modes de déplacement (RD7, RD127, RD160)	Conseil départemental du Val de Marne	14 M€	



Défi 7 : Avec le vélo, changeons de braquet

● DESCRIPTION DU DÉFI

La pratique du vélo est particulièrement adaptée pour des déplacements de courtes distances et la multi-modalité. Par ailleurs, le développement du vélo à assistance électrique permet d'envisager des distances plus longues et d'ainsi augmenter le nombre d'utilisateurs. Si le vélo peut-être envisagé comme un unique moyen de transport, il peut également être envisagé comme une composante d'un déplacement intermodal : en effet, en Ile-de-France, 70 % de la population se trouve à moins de 10 minutes à vélo d'une gare.

Mots clés

Transport en commun
Fluidification du trafic

Le réseau cyclable d'Ile-de-France compte aujourd'hui 5600 km de voies contre 3500 km en 2012. Afin de continuer à développer la pratique du vélo au quotidien, la Région a adopté en mai 2017 son nouveau plan régional en faveur du vélo. Il s'appuie sur les territoires afin d'offrir des solutions cohérentes : sécurisation des itinéraires, signalisation, stationnement, développement des services aux cyclistes. Il inclut également des projets d'infrastructures pour résorber les « coupures » mais s'écarte de la logique de grands itinéraires, qui a abouti jusqu'à présent à la superposition d'aménagements sans cohérence et ne répondant pas aux besoins des usagers. La Région et Île-de-France Mobilités mobiliseront ensemble 100 M€ pour soutenir ce plan et traiter toutes les attentes des utilisateurs.. Pour inciter les usagers de grande couronne à franchir le pas du vélo électrique, un service régional de location longue durée de vélos à assistance électrique sera créé.

Plans régionaux

Paragraphe 5.3 du
Plan régional
« Changeons d'air »

Défi 3 et 4 du PDUIF

Défi TRA 8 du PPA

Les collectivités engagées dans ce défi s'engagent à favoriser l'usage du vélo et à en faire un mode de transport quotidien à part entière. Il s'agit à la fois de **lever les freins à la pratique courante** (développement des réseaux cyclables sécurisés, aménagement des carrefours pour protéger les cyclistes, supprimer les coupures, augmenter les places de parking sécurisées près des lieux d'activités et des gares...) et d'**inciter les franciliens à pédaler** (mise à disposition d'aides à l'achat d'un vélo, mise en place de l'indemnité kilométrique vélo, campagnes de sensibilisation...).

● QUELQUES CARACTERISTIQUES DU DÉFI

Prendre son vélo c'est 24 fois plus de bénéfices sur la santé que de risques liés à l'accidentologie et à l'exposition à la pollution (ORS, 2012).

● LES COLLECTIVITÉS EN ACTION

Le tableau suivant illustre les actions des collectivités impliquées dans ce défi.



Focus : Le Val de Marne, un département qui roule !

Afin d'encourager les alternatives à l'utilisation de la voiture dans les trajets du quotidien, le Département du Val de Marne s'est engagé en faveur du développement de la pratique du vélo, mode de déplacement moins polluant, plus sain et plus rapide en zone urbaine dense. L'objectif est de passer de 1.7% des déplacements en vélo en 2017 à 7% à l'horizon 2030. 245 kilomètres d'aménagements cyclables structurants ont été créés avec le soutien de la Région Île de France, dont 90 kilomètres réalisés sur voirie communale avec le soutien du Département. La même logique a été appliquée pour les stationnements vélo développés via le programme régional « Véligo » ainsi que par le soutien du Département aux villes et aux bailleurs de logements collectifs désirant réaliser du stationnement vélos sur leur domaine foncier, dans l'objectif de créer 1000 places de stationnement par an. Ce volet infrastructure doit progressivement être complété par une série d'actions : de la mise en place d'instances de concertation avec les usagers, à la création d'une aire de repos de l'Eurovelo n°3 à Choisy-Le-Roi, le soutien à l'implantation de points « services vélo » (réparation, location, information) ou encore l'expérimentation et l'enrichissement de l'application Géovélo.

Liste détaillée des actions du défi

Description de l'action	Porteur	Éléments de coût	Plus d'informations
Aides aux collectivités territoriales pour développer le maillage cyclable de la région et supprimer les coupures. Objectif : tripler la pratique du vélo sur la région entre 2020 et 2020.	Conseil régional	100 M€	Plan vélo
Réalisation d'un plan métropolitain pour les "mobilités actives" pour développer la pratique de la marche et du vélo et connexions de pistes cyclables et de circulations douces	Métropole du Grand Paris	150 000 € et 4,7 M€	
Contribution au développement d'un service de vélo en libre-service (VELIB' Métropole) à l'échelle métropolitaine	Syndicat Autolib' Vélib' Métropole et les adhérents à l'option Vélib' Métropole	Financé par 67 collectivités adhérentes dont 4 M€/ an pour la MGP	https://www.autolibmetropole.fr/
Développement d'aménagements cyclables sur voirie, en bords de Seine, et dans les parcs, parfois associés aux itinéraires de randonnées dans le cadre du plan de développement des circulations douces – 2016 : 136 km cumulés de pistes cyclables sur le département 92	Conseil départemental des Hauts-de-Seine		Circulations douces du 92
Optimisation de la piste cyclable du canal de l'Ourcq afin de disposer d'un itinéraire de qualité pour les modes actifs	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	2,5 M€	Plan de mobilités durables
Facilitation la circulation des cyclistes grâce à une meilleure prise en compte des cyclistes aux carrefours	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	500 000,00 €	Plan de mobilités durables
Réalisation d'une piste cyclable solaire	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	150 000,00 €	Plan de transition écologique
Développement de la pratique cyclable grâce aux aménagements	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, EPT Est Ensemble et communes de l'EPT	4 à 5,6 M€	
Installation de stationnements sécurisés pour les vélos sur voies départementales, communales et en RDC d'immeubles de bailleurs sociaux)	Conseil départemental du Val de Marne	3,3 M€	
Aménagement de pistes cyclables (réalisation du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables / traitement des coupures urbaines / station repos vélo)	Conseil départemental du Val de Marne	41 M€	Plan de Déplacements du Val-de-Marne
Développement du réseau de vélos en libre service par abonnement Vélib2 : exonération de la taxe d'occupation du domaine public	Conseil départemental du Val de Marne	400 000 €/an	Plan de Déplacements du Val-de-Marne

Description de l'action	Porteur	Éléments de coût	Plus d'informations
Parc de véhicules propres : 41 (28 électriques, 1 hybride, 12 GPL). Programme d'acquisition de 15 véhicules propres par an dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules en pool, soit 20 % du renouvellement	Conseil départemental du Val de Marne	225 000 €	
Acquisition de 54 vélos dont 22 à assistance électrique	Conseil départemental du Val de Marne	45 000 €	
Financement d'ateliers de formation à la pratique du vélo et de réparation, notamment dans les quartiers prioritaires	Conseil départemental du Val de Marne	5000 €/an	
Réalisation d'aménagements cyclables le long des routes départementales hors agglomérations et aménagement des bandes cyclables, pistes cyclables, voies vertes, double sens cyclable	Conseil départemental des Yvelines		Plan véloroute et itinéraires cyclables
Création de 200 places de stationnement de vélos sécurisées pour près de 400 000 €.	EPT Est Ensemble	400 000 €	Est Ensemble Villes respirables
Offre d'un meilleur équilibre du stationnement sur voirie entre les voitures, 2 roues motorisés et vélo	EPT Est Ensemble et communes de l'EPT	1 000 000 €	
Aide de 200 € à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) pour les particuliers	EPT Grand Orly Seine Bièvre	45 000 €	
Aménagement cyclable des six itinéraires prioritaires d'ici 2020 (parmi les itinéraires principaux du SDIC), afin de constituer un réseau cyclable magistral à l'échelle du territoire.	EPT Plaine Commune	Investissement de 6 M€ entre 2016 et 2020	Plan local de déplacements
Soutien au collectif d'associations Bicyclo qui proposent des activités en faveur du vélo (ateliers réparation, promenades...)	EPT Plaine Commune		Plan local de déplacements
Mise en place de consignes de stationnement vélo sécurisées	EPT Plaine Commune		Plan local de déplacements de Plaine Commune
Extension du système de vélos en libre service sur abonnement VELIB sur le territoire (13 stations à Aubervilliers et 15 à Saint-Denis).	EPT Plaine Commune		Actualités de l'EPT
Poursuite la mise en œuvre du réseau cyclable d'agglomération : aménager en priorité les tronçons les plus stratégiques ; mise en place les double-sens cyclables en zone pacifiée ; déploiement en 2018 du « céder le passage » au feu sur la moitié des carrefours à feu du territoire (92 sur 177)	Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise	300 à 500 000 €/an	Plan local de déplacements
Renforcement le maillage des vélos en libre service par abonnement VELO2	Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise		Plan local de déplacements
Mise en place une prime à l'achat de vélos à assistance électriques ou trottinettes électriques	Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise		Plan local de déplacements

Description de l'action	Porteur	Éléments de coût	Plus d'informations
Création d'espace de stationnement de vélos sur l'espace public	Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise		Plan local de déplacements
Installation du dispositif Véligo (stationnement vélo) aux abords de deux gares RER du territoire	Communauté d'agglomération Coeur d'Essonne		
Elaboration d'un schéma d'itinéraires cyclables à réaliser	Communauté d'agglomération Coeur d'Essonne		
Mise en place d'un dispositif de location de vélos	Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine		
Mise en place de la signalétique vélo	Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine		
Aménagement des liaisons douces	Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine		
Mettre en place des dispositifs de stationnement vélo au niveau des pôles d'activité	Communauté d'agglomération Pays de Montereau	100 000 €	Plan local de déplacements
Déploiement de vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels courts des agents de la CARPF	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	5 000 €	
Aménager des traversées piétonnes et cyclables au niveau des coupures urbaines et créer des tronçons de pistes cyclables (schéma directeur)	Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines		Plan local de déplacements de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines
Poursuivre le déploiement de stationnement vélos sur l'espace public	Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines		Plan local de déplacements de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines
Création de places de stationnement à vélo dans les gares (Vélostation)	Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	1 M€	Plan local de déplacements de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines
Aménager des aires de stationnement pour cycles	Communauté d'agglomération de Val Paris	650 000 €	Plan local de déplacements de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines
Créer un réseau cyclable structurant (80 km).	Communauté d'agglomération de Val Paris	3,3 M€	Plan local de déplacements de la CA de Val Paris
Réalisation de la continuité cyclable entre Saint-Leu-la-Forêt et le Plessis-Bouchard, continuité de l'ex 5ème avenue, liaison Bois de Boissy - Forêt de Montmorency	Communauté d'agglomération de Val Paris		
linéaire cyclable aménagé sur la chaussée Jules César à Pierrelaye	Communauté d'agglomération de Val Paris		
Aménagement de 700 km d'itinéraires cyclables, dont 100 km de pistes cyclables, incluant un Réseau Express	Mairie de Paris	55,5 M€	Plan vélo de Paris

Description de l'action	Porteur	Éléments de coût	Plus d'informations
Vélo (REV) composé de trois axes Est-Ouest, Nord-Sud et Seine.			
Généralisation des zones 30 avec double sens cyclable hors axes majeurs de circulation	Mairie de Paris	30 M€	Plan vélo de Paris
Création de plus de 10.000 places de stationnement vélos	Mairie de Paris	12,5 M€	Plan vélo de Paris
Equilibrage de l'espace public au profit des circulations douces et des transports, sur 7 places majeures parisiennes	Mairie de Paris	30 M€	
Aide à l'achat de vélos, cyclomoteurs, triporteurs électriques, vélos cargos	Mairie de Paris	17,2 M€	Plan vélo de Paris
Aide à la création d'abris vélos sécurisés par les copropriétés	Mairie de Paris	370 000,00 €	Plan vélo de Paris
Incitation à l'usage du vélo : Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Continuités cyclables et mise en place des contres sens cyclables, aménagement de la station de vélo en libre service par abonnement Vélib2 à la station de tram Belvédère et mise en place d'une consigne vélo Véligo à la gare de Suresnes-Mont Valérien	Ville de Suresnes		
Développement de 120 places de stationnement vélo (abris + consignes sécurisées Véligo) près des pôles multimodaux (2 gares)	Ville d'Argenteuil	120 600€	Plan climat 2016 - 2020
Installations des 3 premières stations du système de vélos en libre service sur abonnement VELIB sur le territoire, en centre ville et près des franchissements de la Seine	Ville d'Argenteuil	30 000 €	Plan climat 2016 - 2020



Défi 8 : Marchons, respirons !

● DESCRIPTION DU DÉFI

La marche est un élément privilégié de la chaîne de déplacements courts et de la multi-modalité en particulier dans les zones urbaines ou en complément d'autres modes de transport (intermodalité).

Sur de courtes distances, la marche peut se substituer à la voiture ou à l'utilisation de transports en commun. Le recours à la marche permet ainsi de limiter le nombre de véhicules en circulation. Cependant, les trajets à emprunter ne sont pas toujours suffisamment adaptés aux piétons : trottoirs restreints, éclairage insuffisant, séparation avec la circulation fragile, rupture des voies piétonnes sont autant d'actions décourageant la circulation piétonne.

Les collectivités engagées dans ce défi visent à redonner le goût de la marche pour des déplacements quotidiens courts en mettant en place des aménagements et des signalétiques sécurisant les piétons et rendant plus agréables les trajets.

● QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU DÉFI

10 minutes de marche soutenue, sans être trop rapide, ont des effets bénéfiques notoires sur la santé. La marche est enfin un moyen efficace de s'activer au quotidien, permettant de lutter efficacement contre l'obésité.

● LES COLLECTIVITÉS EN ACTION

Le tableau suivant illustre les actions des collectivités impliquées dans ce défi.



Mots clés

Marche
Modes actifs
Aménagement

Plans régionaux

Paragraphe 5.3 du
Plan régional
« Changeons d'air »

Défis 3 et 4 du
PDUIF

Défi TRA8 du PPA

Liste détaillée des actions du défi

Description de l'action	Porteur	Éléments de coût	Plus d'informations
Aménagements de berges dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges pour rendre la Seine aux habitants – En 2016 : 8722 m cumulés aménagés sur le département 92	Conseil départemental des Hauts-de-Seine		Rapport Développement durable 2016 du 92
Aménagement d'itinéraires de promenade et de randonnée dans le cadre du PDIPR – En 2016 : Plus de 400 km de PDIPR piéton sur le département 92	Conseil départemental des Hauts-de-Seine		Rapport Développement durable 2016 du 92
Sécurisation et développement des cheminements piétons et des liaisons cyclables aux abords des collèges et entre les parcs départementaux	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	8,2 M€	Plan de mobilités durables
Rénovation des trottoirs du réseau départemental afin de développer des cheminements piétons agréables et praticables	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	4,7 M€	Plan de mobilités durables
Amélioration des cheminements piétons sur l'ensemble du territoire	EPT Est Ensemble, communes de l'EPT et département 93	600 000 €	Plan local de déplacements
Communication et information sur les déplacements alternatifs : création d'une carte temps des modes actifs	EPT Est Ensemble	100 000 €	Plan local de déplacements
Aménagements de l'espace public en faveur des piétons, des liaisons et des mobilités douces.	EPT Grand Paris Seine Ouest		
Mise en place d'une signalétique piétonne	EPT Plaine Commune	50 000€/ an	Plan marche
Résorption des points durs dans le cadre du programme Plan marche	EPT Plaine Commune	100 000€/an €	Plan marche
Création de chemins piétons Liaison piétonne sous l'A15 entre Osny et Cergy Axe Majeur Horloge Franchissement piétons/vélos des voies ferrées aux abords du pôle gare de Neuville Université (PN5) et franchissement piétons/vélos de l'A15 entre Cergy Grand Centre et le nouveau quartier Bossut à Pontoise (étude)	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise		PCAET CACP

Description de l'action	Porteur	Éléments de coût	Plus d'informations
Plan marche - Sur Pontoise, il est programmé l'entretien/sécurisation/réhabilitation /réouverture/mise en réseau des 21 km de sentes piétonnes que compte la commune, certaines étant praticables par les vélos - Travaux CACP sur les berges de l'Oise : promenade piéton et vélo, reconquête des berges de rivière - Sur Saint Ouen l'Aumône est prévu l'aménagement d'un parcours piéton longeant l'Oise sur l'ensemble du territoire communal	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise		<u>PCAET CACP</u>
Elaboration de plans pédestres et organisation de « marches découverte santé », qui mobilisent les habitants pour effectuer des marches dans les quartiers (2 marches déjà réalisées : quartier Jaurès à Trappes et Le Buisson à Magny)	Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines		
Mise en place des aménagements visant à modérer le trafic pour faciliter l'insertion des piétons	Communauté d'agglomération de Val Parisis	8 M€	<u>Plan local de déplacements</u>
Développement des cheminements piétons entre les quartiers d'habitation et les centres-bourgs	Communauté de communes du Pays de Montereau		<u>Plan local de déplacements</u>
Promotion de la marche et des nouveaux usages dans l'espace public parisien	Mairie de Paris	8 M€	



Défi 9 : Pour un air sain, chauffons malin

● DESCRIPTION DU DÉFI

Le chauffage résidentiel au bois, utilisé par près de 800 000 ménages franciliens, représente 29% des émissions de particules fines émises par an en Île-de-France. Les polluants sont émis en raison de l'usage d'équipements peu performants ou de mauvaises pratiques. Le remplacement des équipements anciens les plus polluants et la sensibilisation constituent donc des leviers d'action primordiaux.

Mots clés

Chauffage au bois

L'Etat a mis en place en 2015 les conditions permettant de créer des fonds d'aide au remplacement des chauffages au bois polluants (fonds air-bois de l'ADEME). L'objectif du fonds est de verser une prime aux particuliers pour les inciter à remplacer les anciens équipements de chauffage au bois par des équipements performants. La Région a adopté fin 2016, un dispositif pour déployer le fonds avec un financement Région/ADEME en s'appuyant sur les Départements pour sa gestion. La démarche est opérationnelle dans un territoire pilote du Département de l'Essonne et sera étendue à l'ensemble des départements de grande couronne, avec un effort d'animation et de conseils renforcé. Ce levier d'action est complémentaire du levier réglementaire qui interdit l'usage en chauffage principal de foyers ouverts et du Crédit d'impôt transition énergétique qui couvre 30 % des dépenses.

Plans régionaux

Paragraphe 3.1 du Plan régional « Changeons d'air »

Défi RES1 du PPA

Il existe également d'autres aides financières destinées à accompagner les particuliers dans le remplacement de leurs équipements ou pour diminuer leurs consommations de combustible grâce à la rénovation thermique des logements. La Région et l'ADEME, en s'appuyant sur les autres collectivités, interviennent également de manière incitative (appels à projets, contractualisation avec les territoires) pour améliorer l'efficacité énergétique. En zone urbaine dense avec de l'habitat collectif, il s'agit de développer des réseaux de chaleur avec des ENR sans émissions de polluants atmosphériques (géothermie) ou avec des chaufferies dont les émissions polluantes sont maîtrisées pour remplacer les modes de chauffages les plus émissifs.

● QUELQUES CARACTERISTIQUES DU DÉFI

Un appareil récent (Flamme Verte 7*) peut émettre 30 fois moins de particules fines qu'un appareil ancien ou un foyer ouvert, et présente un rendement énergétique deux à sept fois plus élevé (ADEME, 2013).

● LES COLLECTIVITÉS EN ACTION

Le tableau suivant illustre l'action des collectivités.



Focus : En Essonne, communiquer pour mieux se chauffer

Le Conseil départemental de l'Essonne s'appuie sur ses outils de communication dématérialisés (Sites internet, réseaux sociaux) pour toucher les essonnais mais compte surtout sur les outils de communication (Sites internet, réseaux sociaux, gazettes et magazines papier, panneaux lumineux, ...) des partenaires de proximité que sont les EPCI et les communes. De plus, au-delà de « l'éducation aux bonnes pratiques du bois énergie », cette rubrique mensuelle permet également de relancer périodiquement l'information sur le fonds Air Bois en Essonne.

En dehors de la saison de chauffage (de mai à septembre) les messages sur les bonnes pratiques du bois bûche sont arrêtés. Durant cette période, ils sont remplacés par un rappel de l'interdiction de brûlage des déchets verts et une présentation des méthodes alternatives.

Liste détaillée des actions du défi

Description de l'action	Porteur	Éléments de coût	Plus d'informations
Fond Air-bois déjà déployé sur un territoire pilote de l'Essonne : Communautés d'Agglomération de - Paris-Saclay, - Val d'Yerres Val de Seine, - Cœur d'Essonne et la Communauté de Communes du Pays de Limours	Région, ADEME, Département 91	2M€	Plan régional « Changeons d'air en Ile-de-France » lien www.renover-malin.fr
Fonds Air-BOIS dans les territoires des départements de grande couronne hors Métropole du Grand Paris et territoire pilote de l'Essonne. Discussions en cours de finalisation	Région, ADEME, Départements du 77, 78, 91 et 95	4M€ pour le démarrage en 2018	Plan régional « Changeons d'air en Ile-de-France »
Mise en place du fonds Air Bois métropolitain, qui vise à remplacer les chauffages au bois anciens et polluants par des appareils propres et plus performants	Métropole du Grand Paris Ville de Paris ADEME	En cours de dimensionnement	PCAIE Métropole
Amélioration du mix énergétique du réseau de chaleur de Cergy-Pontoise. Diminution à 3 mois de l'utilisation du charbon pour une suppression totale de cette énergie d'ici 2023, substituée notamment par des énergies renouvelables (chaufferie biomasse) et/ou de récupération (chaleur produite par l'incinération des déchets).	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise		PCAET CACP
Incitation au remplacement des chauffages collectifs fioul par des équipements de chauffage moins polluants (géothermie ou biomasse)	Ville de Paris		PCAIE Paris



Défi 10 : Privilégions les chantiers propres

● DESCRIPTION DU DÉFI

La réalisation de travaux pour la construction de projets immobiliers, la rénovation des voiries, l'entretien ou le développement de réseaux est génératrice de nombreuses nuisances : émissions de poussières, bruit, pollution des eaux, production de déchets... Les chantiers franciliens représentent environ 12,3 % des émissions de particules. Ces nuisances sont peut-être provenir des équipements utilisés (moteurs des engins et des groupes électrogènes), des déplacements des véhicules ou des manipulations sur site (affouillement par exemple).

Dans le domaine de la qualité de l'air, de nombreuses bonnes pratiques existent : couverture des stockages pulvérulents, arrosage des pistes, choix d'équipements peu émissifs (camions, groupes électrogènes), limitation des vitesses des engins, gestion des déchets.

Les collectivités engagées dans ce défi encouragent et privilégient les chantiers à faibles nuisances. Leurs actions peuvent prendre la forme de campagnes de sensibilisation des entreprises de chantiers, d'aides à destination des entreprises vertueuses, d'intégration de clauses particulières dans leurs appels d'offres de travaux ou de mise en place d'une charte globale Chantiers propres sur leur territoire.

Mots clés

Charte, chantiers propres, engins de chantiers, poussières

Plans régionaux

Paragraphe 4.1 du Plan régional »Changeons d'air »

Défi RES3 du PPA

● QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU DÉFI

Si le choix des engins et la limitation de l'utilisation des groupes électrogènes permet d'agir directement sur les émissions de dioxydes d'azote, les bonnes pratiques des chantiers ont un impact important sur les émissions de poussières (particules fines PM₁₀).

● LES COLLECTIVITÉS EN ACTION

Le tableau suivant illustre des actions des collectivités impliquées dans ce défi.

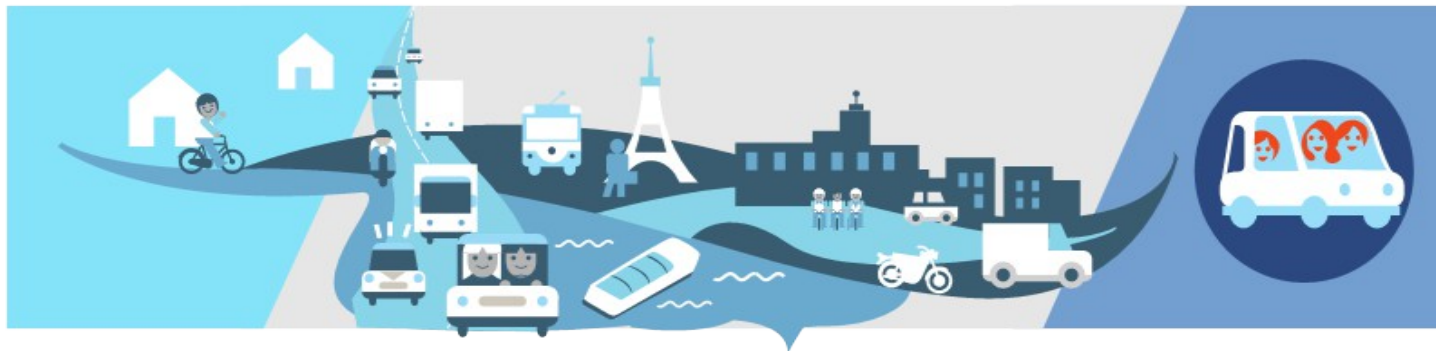


Focus : A Plaine Commune, une synergie interchantiers pour moins polluer

Afin de répondre aux enjeux environnementaux liés à la présence de nombreux chantiers sur son territoire, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune (93) a initié une démarche de synergie interchantiers. Ce projet consiste à réemployer, réutiliser et recycler les matériaux issus du BTP, réduisant ainsi à la fois la production de déchets, et le nombre de camions nécessaires à l'acheminement des matériaux. Ce sont finalement les émissions de dioxydes d'azote, de gaz à effet de serre et de particules fines qui diminueront grâce à cette démarche de chantiers exemplaires. Malgré les différents freins culturels, juridiques et fonciers qu'il faudra lever tout au long de la démarche, le projet a déjà su fédérer de nombreux acteurs, en s'appuyant sur les réseaux d'entreprises existants, et en bénéficiant du soutien de la Caisse des dépôts, de la Région Ile-de-France et de l'ADEME, témoignant de la volonté du territoire d'agir sur les sources de pollution dans les chantiers.

Liste détaillée des actions du défi

Description de l'action	Porteur	Éléments de coûts	Plus d'informations
Coordination les localisations et informations sur les grands chantiers avec les communes et la SGP, la partager sur une carte interactive, proposer des itinéraires bis pour les PL et inciter au report modal	Conseil départemental du Val de Marne	600 000 €/an	
Mettre en place des chantiers à basses émissions	Métropole du Grand Paris		Plan climat Air Energie Métropolitain
Mise en place d'une synergie inter-chantiers en faveur du ré-emploi, du recyclage, de la recyclage de matériaux du BTP de 30 opérations d'aménagement et de rénovation urbaine	EPT Plaine Commune	-	Plan Climat Air Energie de Plaine Commune
Limitation de l'utilisation des groupes électrogènes sur les chantiers	Mairie de Paris	Projet à l'étude	Paris pour le climat
Partage avec les entreprises d'une charte « Chantiers propres » comprenant une partie relative à la réduction des émissions atmosphériques. Démarche volontaire des entreprises	Mairie de Paris	-	Paris pour le climat
Mise en place d'une charte des chantiers propres visant notamment à une réduction des émissions de chantiers	Ville de Suresnes		Charte chantier propre



Défi 11 : Rationalisons nos déplacements professionnels

● DESCRIPTION DU DÉFI

En semaine, les Franciliens consacrent en moyenne 82 minutes par jour à se déplacer. Passer plus de deux heures dans les déplacements n'est pas une situation exceptionnelle en Île-de-France. C'est une réalité quotidienne pour plus de 22 % des Franciliens, soit près de deux fois plus qu'en province (12 %). En effet, en Île-de-France, le lieu de travail est souvent éloigné du lieu de résidence, du moins en termes de temps de transport. La densité importante de la région Île-de-France et la moindre fluidité du trafic routier limitent la vitesse moyenne de déplacement.

Mots clés

Télétravail,
Horaires décalés,
Plans de mobilité
inter-entreprises

Des outils existent aujourd'hui pour limiter nos déplacements professionnels. Le télétravail par exemple se développe. Plus généralement, une réflexion sur les horaires de travail pour éviter les déplacements pendant les heures de pointe, l'organisation de réunion (visio ou téléconférences), ou sur la mutualisation des moyens de déplacements par son personnel permet de décongestionner les modes de déplacement (trafic et transports en commun), et limiter l'usage de la voiture.

Plans régionaux

Défi TRA 1 du PPA

Les collectivités engagées dans ce défi déploient le télétravail au sein de leurs services, développe des tiers-lieux ou incitent les entreprises à réaliser un plan de mobilité inter-entreprises permettant de rationaliser leurs déplacements professionnels.

● QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU DÉFI

Les entreprises de plus de 100 salariés ont l'obligation de réaliser un plan de mobilité depuis la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article 51).

● LES COLLECTIVITÉS EN ACTION

Le tableau suivant illustre des actions des collectivités impliquées dans ce défi.



Focus : Dans les Hauts de Seine, le télétravail pour améliorer ses conditions de travail autant que la qualité de l'air

Le département a décidé de mettre en place une expérimentation du télétravail pour ses agents volontaires. 100 agents représentatifs des métiers, des pôles et des catégories hiérarchiques de la collectivité ont ainsi été sélectionnés. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet managérial de la collectivité, «VISION'ERE», qui vise à améliorer la qualité du service rendu aux usagers ainsi que l'environnement de travail des agents. Tout en permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle, le télétravail permet de réduire les déplacements entre domicile et travail, d'adapter les déplacements aux nouvelles modalités et de réduire les émissions de polluants atmosphériques. Gageons que l'expérimentation apporte satisfaction, pour la qualité de l'air !

Liste détaillée des actions du défi

Description de l'action	Porteur	Éléments de coûts	Plus d'informations
Accompagnement à la mise en place des plans de déplacements pour les administrations et les entreprises	Métropole du Grand Paris	10 000,00 €	
Aides pour la création de tiers lieux notamment en milieu rural et péri-urbains dans un objectif de 1000 nouveaux d'ici 2021	Conseil régional	3,5 M€/an	https://www.iledefrance.fr/environnement-territoires/coworking-telecentres-region-mise-tiers-lieux
Aides pour la mise en œuvre des plans de mobilités inter-entreprises	Conseil régional	2 M€/an	https://www.iledefrance.fr/aides-services/plan-route-management-de-mobilite-0
Mise en place du télétravail auprès des agents du Conseil Départemental du Val d'Oise	Conseil départemental du Val d'Oise		Plan de déplacements employés
Développement du télétravail pour les agents du conseil départemental	Conseil départemental des Yvelines		
Mise en place du télétravail pour les agents de GPSEA	EPT Grand Paris Sud Est Avenir		
Etude de la mise en place du télétravail pour les agents de la collectivité	EPT Paris Est Marne Bois		
Développement du télétravail (1500 personnes en 2019, 1 à 2 jours par semaine), analyser l'usage de la semaine de 4 jours, aménager les horaires de travail	Mairie de Paris	1,5 M€ budget de fonctionnement et 0,1 M€ budget d'investissement	
Mise en œuvre de plans de déplacements inter-entreprises dans tous les parcs d'activités	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	500 000 €/ an pendant 5 ans	Plan local de déplacements
Expérimentation du télétravail pour les agents de la ville	Ville de Suresnes		
Déploiement du télétravail (1 à 2J/semaine) pour plus de 1400 agents	Conseil régional		https://www.iledefrance.fr/region-se-met-a-l-heure-teletravail
Création d'espaces de micro-working dans les gares	IDF Mobilités Conseil régional	4M€/an	https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/80-nouvelles-gares-equipees-despaces-dattente/

Annexe : L'action de l'Etat national

L'action de l'Etat en faveur de la qualité de l'air est portée au niveau régional par le Plan de Protection de l'Atmosphère approuvé le 31 janvier 2018. Au niveau national, plusieurs dispositifs notamment inscrits dans le plan national pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) ont des effets importants sur les émissions de polluants par les Franciliens. Sans être exhaustifs, il est utile de rappeler quelques uns des moyens mis en œuvre par l'Etat pour reconquérir la qualité de l'air.

SECTEUR RÉSIDENTIEL, CHAUFFAGE AU BOIS

Concernant le chauffage au bois : le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et les aides de l'ANAH permettent de changer d'appareil pour un appareil plus performant : 41,9M€ en IDF en 2015 (CITE). L'ADEME alimente les fonds air-bois des collectivités qui ont répondu à l'appel à projets (CD91 aussi soutenu par le Conseil régional, MGP), avec 1,09M€ investis. Le fonds sera abondé suite à l'élargissement du dispositif aux départements d'ile-de-France. Par ailleurs il est rappelé que depuis le PPA de 2013, il n'y a plus de dérogations à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts.

TRANSPORTS ROUTIERS

Des mesures fiscales ont été prises pour réduire les émissions liées aux véhicules diesel : convergence de fiscalité diesel – essence (-1c€/L/an pour l'essence et + 1c€/L/an pour diesel) (arrêté PREPA) et alignement du régime de déductibilité de la TVA sur l'essence sur celui du diesel (arrêté PREPA).

L'Etat soutient également les projets de zones à basses émissions. Il a signé sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris une convention « Villes respirables » d'un montant d'1 M€ notamment pour étudier la pertinence de la mise en place d'une telle zone à l'intérieur de l'A86.

Des dispositifs incitant au remplacement des véhicules les plus polluants sont en place :

- bonus écologique pour l'achat de véhicules électriques ou peu émetteurs de CO₂ (26 000 dossiers en 2015 / 19 000 en 2016, 56 M€ en 2015 / 58 M€ en 2016 en Ile-de-France) ;
- primes à la conversion des anciens véhicules diesel (350 dossiers en 2015 / 1 000 dossiers en 2016, 1,3M€ en 2015 / 3,5M€ en 2016 en Ile-de-France).

Via le Programme d'Investissements d'Avenir, l'Etat consacre plus de 5 M€ au financement de l'installation de bornes électriques pour les collectivités.

L'article 6 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a renforcé le contrôle technique des véhicules et des infractions pour non apposition des certificats Crit'air ont été instaurées par décret.

Enfin, l'Etat renouvelle sa flotte de véhicules dans le respect de l'article 37 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte avec des véhicules peu émissifs.

TRANSPORTS EN COMMUN

Avec le Contrat de plan Etat-Région, l'Etat investit 1 590M€ d'euros dans le cadre du Nouveau Grand Paris et 25,5M€ de financement de la Société du Grand Paris.

ENCOURAGEMENT À L'USAGE DU VÉLO

L'Etat a mis en place l'indemnité kilométrique vélo (IKV). Elle s'élève à 0,25 € par km parcouru entre le domicile et le lieu de travail. Pour l'employeur, cette indemnité est exonérée des charges sociales dans la limite de 200 € par salarié et par an. Pour le salarié, elle est exonérée d'impôts sur le revenu dans la limite de 200 € par an.

LOGISTIQUE ET TRANSPORT FLUVIAL PROPRE

Le Gouvernement s'est engagé, au travers de sa stratégie nationale « France Logistique 2025 », dans un plan d'actions global mettant la logistique au cœur des politiques publiques de transition énergétique et numérique. L'article 86 de la loi sur l'économie bleue impose l'implantation de points de ravitaillement en GNV et électricité des ports.

De nombreux dispositifs d'aides (Appels à projets de l'ADEME, fonds européens) sont également disponibles et peuvent être sollicités par les collectivités.